

Rapport d'activités 2013



angers Loire
métropole
communauté d'agglomération

Sommaire

Introduction

L'institution et le territoire

p2

L'économie

Développement et Innovation Économiques	p7
Parcs d'activités	p8
Services aux entreprises	p9
Enseignement supérieur et Recherche	p10
Emploi et Insertion	p11
Tourisme	p12
Angers Loire Aéroport	p13
Offre commerciale et mécénat	p13
Relations internationales	p14
Financements publics et dispositifs contractuels	p15

L'environnement

Gestion des déchets	p17-18
Eau et assainissement	p19
Développement durable	p20-21
Air et bruit	p22

Les solidarités

Habitat et logement	p24
Prévention de la délinquance	p25
Constructions scolaires	p26
Accueil des gens du voyage	p27
Sécurité des biens et des personnes	p27
Cohésion sociale	p28-29
Entretien et maintenance des bâtiments	p30

Le territoire

Actions foncières	p32
Stratégie d'aménagement, planification urbaine et aménagement rural	p33-34
Espaces verts	p35

Les déplacements

Tramway	p37
Transports et mobilités	p38-39
Plan de déplacements urbains	p40-41

Rapport financier

p42-44

Les services ressources

p46-47

L'institution et le territoire

au 1^{er} janvier 2013

Précédemment dénommée Angers Agglomération, la communauté d'agglomération a été créée au 1^{er} janvier 2001 par transformation du District, créé en 1968.

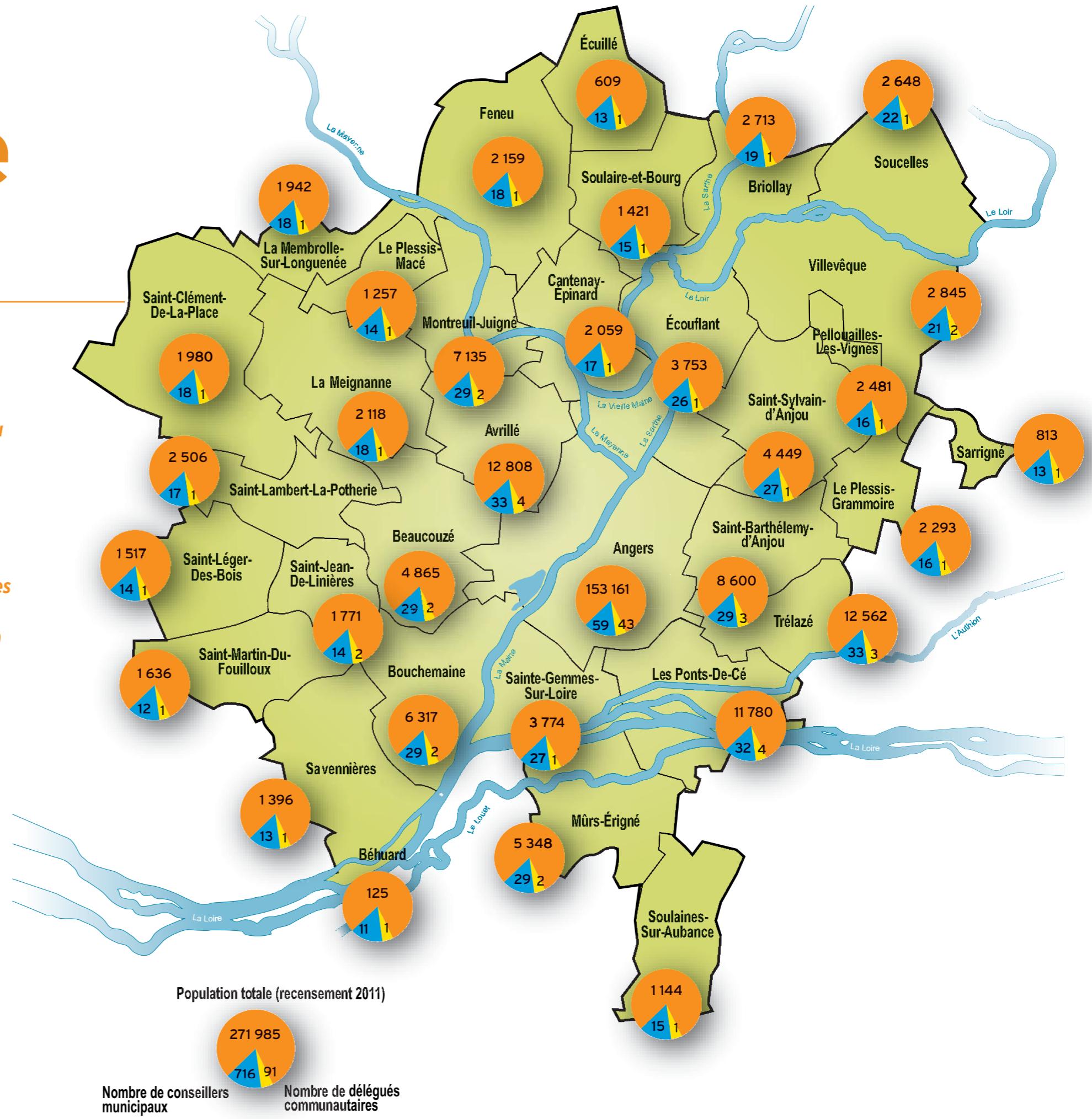
Elle fait partie des quelques 2 500 EPCI (établissement public de coopération intercommunale) existants sur le territoire national.

- C'est un territoire de près de 51 000 hectares, qui s'étend principalement au nord de la Loire.
- C'est aussi une entité administrative née du transfert de nombreuses compétences par les communes qui la composent.
- C'est surtout une communauté d'hommes et de femmes de 272 000 habitants qui participent à son développement, une communauté d'intérêt qui permet d'être plus fort ensemble.

Son rôle

Concrètement, Angers Loire Métropole regroupe 14 compétences que l'on retrouve dans les 5 domaines d'interventions suivants :

- L'économie (développement économique, enseignement-formation-recherche, tourisme...).
- L'environnement (eau et assainissement, protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie - déchets, air et bruit).
- Les solidarités (politique de la ville, équilibre social de l'habitat, accueil des gens du voyage, participation financière au secours et à la lutte contre les incendies).
- Le territoire (aménagement de l'espace communautaire, espaces verts d'intérêt communautaire).
- Les déplacements (voies structurantes d'intérêt communautaire, transports urbains).



Le Conseil communautaire d'Angers Loire Métropole

au 1^{er} janvier 2013

Le Conseil de communauté est formé de 91 délégués nommés par les conseils municipaux des 33 communes, selon la répartition suivante :

47 % pour Angers soit 43 délégués. Angers, ville-centre, représente 57 % des habitants de l'agglomération.

53 % pour les 32 autres communes soit 48 délégués. Ces 32 communes hors Angers représentent 43 % de la population de l'agglomération.

Chacune des communes compte entre 1 et 4 délégués désignés selon la proportion suivante :

- moins de 4000 habitants : 1 délégué + 1 supplément
- plus de 4000 habitants : 2 délégués
- plus de 8000 habitants : 3 délégués
- plus de 12000 habitants : 4 délégués

■ Fonctionnement de l'institution

Le Conseil de communauté est l'organe délibérant. Il se réunit en séance publique le deuxième jeudi de chaque mois. Son vote est sollicité pour l'ensemble des décisions ayant trait à la vie de la communauté d'agglomération, exceptées celles déléguées au **bureau permanent**.

Ce dernier peut prendre des décisions, par délégation du conseil, sur les dossiers non stratégiques ou qui relèvent de la gestion courante de l'institution. Le président, les vice-présidents et les maires non vice-présidents composent ce bureau, soit 41 membres dans la configuration de 2013.

Le bureau permanent se réunit le 1^{er} jeudi de chaque mois, et tient lieu de commission pour les finances, les ressources humaines et l'informatique. Il est également consulté sur les dossiers stratégiques qui engagent fortement l'inter-communalité.

Ce bureau se réunit également en formation restreinte dénommée **bureau exécutif**, constitué du président et des 14 premiers vice-présidents, avec un rôle consultatif.

Cinq commissions préparent les décisions

- développement et innovation économiques, emploi
- transports, déplacements, mobilités
- développement durable et environnement
- solidarités
- aménagement et développement durables des territoires

Les commissions ont un rôle consultatif. Elles étudient les dossiers liés à leur champ de compétence avant transmission au bureau permanent ou au conseil. Les membres des commissions sont issus du conseil communautaire et comprennent également des élus non membres du Conseil de communauté : les auditeurs. Elles se réunissent en général une fois par mois.

Enfin, des membres du conseil communautaire représentent l'agglomération au sein de différentes instances : Agence d'urbanisme de la région angevine, Mission locale angevine, Agence de développement économique, syndicats, associations...

Les membres du Conseil communautaire

■ Le président :

> Jean-Claude ANTONINI Angers

■ Les vice-présidents :

> Daniel RAOUL Angers

> Jean-Louis GASCOIN La Membrolle-sur-Longuenée

> Marc GOUA Trélazé

> André DESPAGNET Angers

> Dominique SERVANT Saint-Léger-des-Bois

> Daniel LOISEAU Angers

> Jean-Luc ROTUREAU Angers

> Marc LAFFINEUR Avrillé

> Gilles MAHÉ Angers

> Frédéric BÉATSE Angers

> Didier ROISNÉ Beaucouzé

> Luc BELOT Angers

> Jean-François JEANNETEAU
Saint-Barthélemy-d'Anjou

> Bernard WITASSE Montreuil-Juigné

> Marie-Thé TONDUT Angers

> Pierre VERNOT Saint-Lambert-La-Poterie

> Dominique DELAUNAY Écouflant

> Jeannick BODIN Villevêque

> Joël BIGOT Les Ponts-de-Cé

> Philippe BODARD Mûrs-Érigné

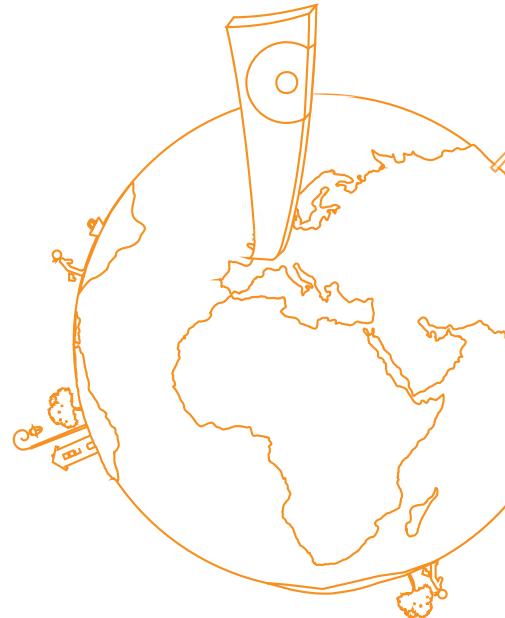
> Anne-Sophie HOCQUET de LAJARTRE
Bouchemaine

> Claude GENEVAISE Saint-Sylvain-d'Anjou

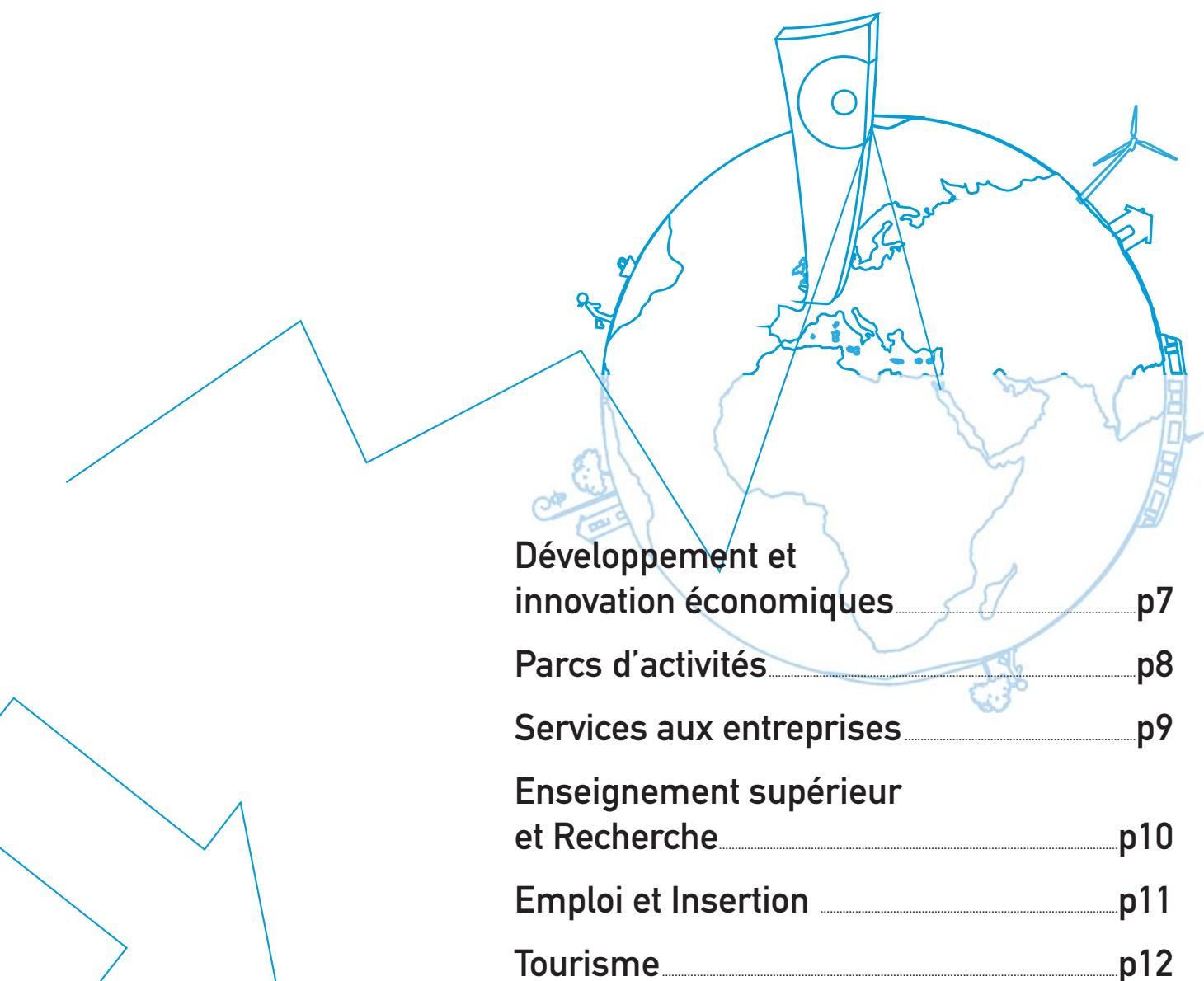
■ Les autres membres du conseil :

- > Beaudouin AUBRET Angers
- > Abdel-Rahmène AZZOUZI Angers
- > Jean-Claude BACHELOT Angers
- > Bruno BARON Angers
- > Alain BAULU, maire de Soulaire-et-Bourg
- > Catherine BESSE Angers
- > Roselyne BIENVENU Angers
- > Martine BLEGENT, maire de Pellouailles-les-Vignes
- > Max BORDE, maire de Cantenay Épinard
- > Dominique BOUTHERIN Sainte-Gemmes-sur-Loire
- > Jean-Claude BOYER Les Ponts-de-Cé
- > Eric BRETAULT Avrillé
- > Annette BRUYÈRE Angers
- > Bernadette CAILLARD-HUMEAU Angers
- > Michel CAILLEAU Bouchemaine
- > Silvia CAMARA-TOMBINI Angers
- > Rachel CAPRON Angers
- > Emmanuel CAPUS Angers
- > Christian CAZAUBA Angers
- > Jacques CHAMBRIER, maire de Savennières
- > Jean-Pierre CHAUVELON Angers
- > Daniel CLEMENT, maire de Soucelles
- > Marie-Claude COGNÉ Angers
- > Bernadette COIFFARD, maire de Feneu
- > Christian COUVERCELLE, maire du Plessis-Grammoire
- > Dominique DAILLEUX Trélazé
- > Laurent DAMOUR, maire de Sainte-Gemmes-sur-Loire
- > Jean-Louis DEMOIS, maire d'Écuillé
- > Daniel DIMICOLI Angers
- > Ahmed EL BAHRI Angers
- > Gilles ERNOULT Trélazé
- > Caroline FEL Angers
- > Philippe GAUDIN Angers
- > Jean-Claude GASCOIN, maire de Saint-Jean-de-Linières
- > Laurent GÉRAULT Angers
- > François GERNIGON Saint-Sylvain-d'Anjou
- > Gilles GROUSSARD Angers
- > Géraldine GUYON Saint-Sylvain-d'Anjou
- > Jean-Pierre HEBE, maire du Plessis-Macé
- > Michel HOUBDINE Angers
- > Caroline HOUSSIN SALVETAT Avrillé
- > Philippe JOLY Montreuil-Juigné
- > Philippe LAHOURNAT Angers
- > Pierre LAUGERY Angers
- > Romain LAVEAU Angers
- > Gérard LE SOLLIEC Mûrs-Érigné
- > André MARCHAND, maire de Briollay
- > Marcel MAUGEAIS, maire de La Meignanne
- > Bernard MICHEL, maire de Saint-Martin-du-Fouilloux

- > Michelle MOREAU Angers
- > Jacques MOTTEAU Angers
- > Gérard NUSSMANN Beaucouzé
- > Sabine OBERTI Angers
- > Jean-Paul PAVILLON Les Ponts-de-Cé
- > Catherine PINON, maire de Sarrigné
- > Marianne PRODHOMME Angers
- > Monique RAMOGNINO Angers
- > Bruno RICHOU, maire de Béhuard
- > Jeanne ROBINSON-BEHRE Avrillé
- > Joseph SEPTANS, maire de Soulaines-sur-Aubance
- > Renée SOLÉ Angers
- > Mamadou SYLLA Angers
- > Jean-Paul TAGLIONI, maire de Saint-Clément-de-la-Place
- > Olivia TAMBOU Angers
- > Thierry TASTARD Saint-Sylvain-d'Anjou
- > Solange THOMAZEAU Angers
- > Rose-Marie VERON Angers
- > Isabelle VERON-JAMIN Les Ponts-de-Cé



Économie



Développement et innovation économiques	p7
Parcs d'activités	p8
Services aux entreprises	p9
Enseignement supérieur et Recherche	p10
Emploi et Insertion	p11
Tourisme	p12
Angers Loire Aéroport	p13
Offre commerciale et mécénat	p13
Relations internationales	p14
Financements publics et dispositifs contractuels	p15

Développement et innovation économiques

Les objectifs

Soutien aux filières stratégiques et secteurs émergents, innovation, culture scientifique et technique.

Les missions

Promouvoir et coordonner à l'échelle du territoire, des actions relevant des filières stratégiques (Santé, Végétal, Electronique) et des secteurs émergents (Economie verte, économie numérique et secteur créatif et culturel).

Les activités 2013

■ Électronique

Appui à la structuration de la filière par co-financement de l'étude préalable à la constitution du cluster West Electronic NetWork (We-Net) - lancement de l'étude de faisabilité d'une Maison de l'Electronique et co-financement d'une étude pour faciliter l'intégration de l'ENSAM Angers comme site secondaire de l'IRT Jules Verne.

■ Santé

Lancement de la démarche ITSA (Innovation et Technologies de la Santé à Angers), portée par Angers Technopole.

■ Végétal

Renouvellement de la convention triennale avec Végépolys et Végépolys innovation.

■ Économie verte

Filière bois : convention d'accompagnement avec la Société coopérative d'agriculteurs pour la vente de bois énergie, et accompagnement à la contractualisation sur la chaufferie Biowatts.

Début de vente du bois des parcs de la collectivité à cette même structure, et suivi de la professionnalisation de la structure.

Ecologie industrielle : réalisations d'études technico-économiques pour proposer les conditions de mutualisations de gestion des déchets papier, carton, plastiques, bois non traité, et les voies de valorisation et mutualisation pour la gestion des déchets organiques.

À venir en 2014

- > Santé : lancement d'un groupe de travail sur la simulation en santé, fédérant autour du CHU plusieurs acteurs agissant dans ce domaine
- > Végétal : travail partenarial sur la thématique Ville et Végétal (dans une approche intégrant Aménagement, Environnement, Enseignement, Design, Animation...)
- > Electronique : projet de Cité des Objets connectés – conclusion de la démarche ENSAM/IRT Jules Verne. Poursuite du travail sur le Campus de l'électronique
- > Economie culturelle et créative : les actions déployées en 2014 mettront notamment l'accent sur les 3 axes stratégiques sur lesquels le territoire d'Angers est positionné :
 - Musique (développement de l'écosystème musical)
 - Cinéma et audiovisuel (rencontres professionnelles, notamment autour du transmédia)
 - Design et esthétique de l'environnement (diagnostic en cours)

Eco-construction : participation à des expérimentations.

Politique énergétique : réalisation d'un diagnostic de la politique énergétique de la collectivité.

■ Économie numérique

Soutien aux manifestations : appui financier au Green Code Lab Challenge et Anjou Game.

Open Data : évolution technique du portail <http://data.angers.fr>, développement en lien avec l'enseignement supérieur, avec l'Université d'Angers et plus particulièrement l'ISTIA, intégration à l'écosystème national en tant que membre actif de l'association Open Data France sur le travail de la standardisation des jeux de données.

Structuration de la filière : soutien et suivi à l'animation et à la structuration de la filière numérique.

■ Innovation

- Contribution à la politique de soutien à l'innovation d'Angers Loire Métropole en lien avec Angers technopole.

- Financement de 2 projets dans le cadre de l'appel à projet Maturation de projets innovants en Anjou (MPIA).

■ Culture scientifique et technique

Suivi de Terre des sciences.

■ Economie créative et culturelle

Elaboration et suivi du dispositif d'accompagnement et de soutien à l'économie créative (plate-forme créative). Soutien à la structuration et au développement économique du secteur culturel et créatif sur le territoire de l'agglomération :

- Ingénierie de projets, suivi individualisé de projets, organisation de rencontres professionnelles.
- Outils en ligne (www.ancre-angers.eu).

Fait marquant au titre de 2013

L'organisation de la Conférence économique et sociale (juillet 2013).

Initiatives développement durable

- **Filière bois :** contribution au développement d'une filière bois énergie locale
- **Ecologie industrielle :** identification de synergies permettant de réorganiser la gestion de flux d'entreprise
- **Secteur culturel et créatif :** son développement contribue à l'Agenda 21 des Cultures du territoire d'Angers au travers l'enjeu 5 « Contribuer à une économie de la culture plurielle et responsable ».

Parcs d'activités

Les objectifs

- En amont, porter un avis technique sur les projets de zones en phase conception dans le cadre de l'Agenda 21.
- Maintenir en état et améliorer les espaces publics des zones d'activités économiques afin de favoriser l'accueil et l'exercice des entreprises implantées sur l'agglomération.
- Entretenir et déployer l'ensemble des réseaux (voirie, éclairage public, eaux pluviales, réseau de télécommunications) sur les zones d'activités en gestion.
- Coordonner les différents intervenants sur le domaine public des zones d'activités.

Les missions

- Accompagner les aménageurs en charge de la création des nouveaux parcs d'activités afin de garantir les futures prises en gestion d'équipements communautaires.
- Entretenir le domaine public sur les parcs d'activités communautaires pour les rendre fonctionnels et attractifs.
- Garantir la veille technique et juridique liée aux activités du service.
- Mettre en place les outils de gestion adaptés permettant d'optimiser les moyens mis en œuvre.
- Faciliter la transversalité des actions menées pour plus d'efficience.

Les actions 2013

- Poursuite de l'extension d'un réseau de génie civil de télécommunications électroniques à très haut débit sur les différents parcs d'activités pour répondre aux attentes des opérateurs.
- Poursuite de l'expérimentation en faveur de la démarche « zéro phyto » sur les parcs d'activités communautaires.
- Rénovation de l'éclairage sur Beaucouzé et les Ponts-de-Cé, Sainte-Gemmes-sur-Loire.
- Prise en gestion d'espaces publics nouveaux autour de L'ATOLL à Beaucouzé et Saint-Léger-des-Bois.
- Lancement des procédures de détection de réseaux dans le cadre de l'instruction des déclarations de travaux (DT) et des déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT).

Faits marquants au titre de 2013

- *Prises en gestion d'équipements sur le parc d'activités Angers - Marcé.*
- *Lancement des procédures de détection de réseaux dans le cadre de l'instruction des DT et DICT.*
- *Poursuite de la mise en place de plans de gestion différenciée.*

Initiatives développement durable

- Rénovation de l'éclairage public à l'aide de matériel haute performance permettant de réduire les puissances électriques de chaque lampadaire
- Mise en place de marchés publics intégrant la démarche pour réduire la consommation de produits phytosanitaires sur les parcs d'activités
- Mise en œuvre quasi systématique d'enrobés tièdes lors des gros travaux d'entretien de voirie.

À venir en 2014

- > Poursuite des programmes d'entretien des parcs d'activités communautaires,
- > Géo-localisation des réseaux d'éclairage public et eaux pluviales au regard des réformes DT / DICT,
- > Constitution des plans de récolement du réseau eaux pluviales dans le cadre des pollutions,
- > Requalification des espaces verts d'accompagnement de voirie.

Services aux entreprises

Les missions

Créer les conditions les plus favorables au développement des entreprises sur le territoire ; promouvoir et rendre visibles et lisibles les politiques publiques de l'agglomération en matière économique.

Apporter un service de proximité aux entreprises ; détecter et qualifier leurs besoins ; assurer un soutien aux communes d'Angers Loire Métropole dans leurs relations avec les entreprises.

Mettre en place une stratégie foncière et immobilière d'activités adaptée aux besoins actuels et futurs.

Créée en 2000 par Angers Loire Métropole, Angers Loire Développement propose des services opérationnels pour accompagner les entreprises dans leurs projets. A ce titre elle assure notamment la commercialisation des 23 Parcs d'Activités Communautaires et la gestion d'un parc immobilier de 83 000 m² avec 106 locataires.

À venir en 2014

> **Technicolor** : La fermeture du site a suscité une initiative originale de valorisation des entreprises locales de l'électronique professionnelle et de leurs sous-traitants présents dans le bassin d'emploi. Après une première tentative pour réindustrialiser le site avec des opérateurs dans le secteur des télécoms (box-internet), la candidature Angevine a été portée auprès de deux grands acteurs de l'électronique. Ces derniers l'ont intégrée dans leur réponse à l'appel d'offres lancé par ERDF pour l'assemblage des compteurs « Linky » (compteurs électriques de nouvelle génération), voire une partie de la fabrication.

> **Gare +** : De nouveaux investissements sont attendus dans ce futur quartier d'affaires avec un bâtiment de 5 000 m² dédié aux entreprises tertiaires. « Quatuor 3 », construit par le groupe Giboire est le premier des quatre immeubles prévus le long de la rue Gautier à Angers. Le démarrage des travaux est programmé pour le second semestre 2014.

> **Box-Services** : Ouverture au printemps de cet espace qui propose 9 containers pour du stockage dédié aux très petites entreprises. Un jeune en emploi d'avenir travaillera sur place dans les locaux administratifs et à usage commun pour développer une action économique de proximité en faveur du quartier Monplaisir.

> Réalisation d'un **Centre d'Activités Artisanales et de Services** dans le quartier de la Roseraie. Le début des travaux de construction est prévu au second semestre 2014.

Chiffres clés

- **815 emplois** décidés au total sur l'agglomération
- **62 projets** ont été accompagnés, le même nombre qu'en 2012. Les activités de service représentent les deux tiers des projets
- Ventes de terrains : **12 parcelles** ont été commercialisées pour un total de 11 ha de foncier cédés.
- **3 projets d'entreprises** ont bénéficié du F. R. T avec 85 emplois annoncés. Le fonds de 4 M€ mis en œuvre depuis 2007 est désormais consommé à hauteur de 95%.
- L'accompagnement à la création ou reprise d'entreprises :
 - **56 projets d'entreprises** (+3 en 1 an) ont été instruits dans le cadre du dispositif de prêt d'honneur Pays d'Anjou Initiative. 53 dossiers sur 155 ont été acceptés pour un prêt moyen de 6 472 €. Au total, 343 000 € ont été alloués sous forme de prêt et 111 emplois décidés. Outre le prêt d'honneur, trois prêts croissance ont été également accordés.
 - **46 dossiers** (+13 en 1 an) ont obtenu l'attribution d'une Prime Angevine à la Création d'Entreprise (PACE), 28 pour des créateurs d'Angers et 18 pour des créateurs des autres communes de l'Agglomération. Le montant total des primes versées (de 600 à 1 500 € par dossier) a atteint 34 500 €.
 - **16 000 visiteurs** pour la 14^{ème} édition de l'opération « Made In Angers », soit la deuxième plus forte participation depuis la création

Faits marquants au titre de 2013

- Deux nouvelles constructions bien visibles dans le périmètre « Gare + » : l'immeuble Linéo avec 5 300 m² de bureaux et commerces sur 7 niveaux, livré à la fin du premier semestre 2014 dans les meilleures conditions puisqu'il devrait être intégralement commercialisé, et le Parking Saint-Laud II inauguré en décembre 2013 qui offre 580 places supplémentaires.

- L'une des plus anciennes menuiseries de l'agglomération, la Société Brossard a été accompagnée par Angers Loire Développement pour son transfert de St-Sylvain-d'Anjou vers le parc d'activités du Pôle 49, dans un bâtiment de 2 000 m² soit le double de la surface précédente.

- Filiale privée de distribution de colis du groupe La Poste, Chronopost a dû réaliser un nouveau site dans l'agglomération pour s'adapter à l'explosion du e-commerce (augmentation de 20% du nombre de colis). Installée sur le parc d'activités du Pôle 49, la construction totalise 2 500 m² et a été inaugurée mi 2013.

Initiative développement durable

Dispositif Plan Climat : pour la première année de la convention, 25 entreprises ont adhéré à la démarche proposée en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie, prévoyant le financement d'un diagnostic des locaux d'activité et la formation d'un responsable à la gestion énergétique. Le montant des subventions versées fin 2013 s'élève à 10 500€.

Enseignement supérieur et recherche

Les objectifs

Soutenir l'Enseignement supérieur et la recherche (ESR) d'Angers, en actionnant 4 leviers :

- La structuration immobilière de grands pôles d'ESR notamment à travers les Contrats de projets Etat/Région (CPER) successifs.
- L'accompagnement de la dynamique des laboratoires par un dispositif d'aides adapté à leurs besoins (allocations doctorales, postdoctorales, aides à l'équipement scientifique, colloques...).
- Le renforcement de la qualité et de l'attractivité du dispositif des formations angevines par des aides au fonctionnement et à l'équipement pédagogiques, par la mise à niveau des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement dans les établissements.
- Le soutien des organismes de transfert de technologies et de culture scientifique intégrant les trois dimensions du « triangle de la connaissance », recherche, formation, innovation avec l'objectif d'une intensification des relations et des interactions entre ces trois dimensions avec une finalité essentiellement orientée développement économique.

Les missions

■ Structuration des filières d'excellence d'Enseignement Supérieur et de Recherche

par la participation au financement de projets inscrits aux CPER ou de programmes de recherche hors CPER.

Par ses investissements, Angers Loire Métropole participe à la création et à la mise aux normes internationales des infrastructures immobilières d'enseignement et de recherche offrant ainsi aux étudiants, enseignants et chercheurs les meilleures conditions de travail.

Elle intervient selon différentes modalités :

- Prise en charge de la totalité du projet (financement à 100% et réalisation).
- Apport d'un fonds de concours à des projets réalisés dans le cadre du contrat de projets 2007-2013.
- Subvention d'investissement aux projets privés.

⇒ **3, 233 M€**

À venir en 2014

- > Démarrage de la construction de l'Institut de recherche en Ingénierie de la Santé 2 (IRIS 2)
- > Préparation du CPER 2014-2020



© Philippe Noisette

■ Soutien des formations facilitant l'accès à l'emploi :

- Aide au fonctionnement des formations technologiques, ingénieurs et professionnalisantes.
- Aide à l'équipement informatique et multimédia des établissements pour développer l'innovation pédagogique et les services numériques.

⇒ **3, 159 M€**

■ Accompagnement de la dynamique des laboratoires

par le soutien à l'emploi scientifique (allocations doctorales et post-doctorales), le renforcement de l'encadrement scientifique (vacances pour habilitation à diriger des recherches) et l'aide à l'équipement de plateformes de recherche mutualisées et plateaux techniques communs (subvention d'équipement).

⇒ **0,852 M€**

Les actions 2013

- Poursuite des opérations immobilières du CPER 2007-2013 :
 - Extension des locaux de l'école d'ingénieurs de l'Université d'Angers (ISTIA).
- Démarrage des travaux de construction d'un plateau enseignement supérieur et recherche à l'Institut de Cancérologie de l'Ouest (ICO).
- Démarrage des aménagements immobiliers sur le campus du végétal :
 - Institut du végétal
 - Maison du végétal
 - Serres INEM (Installations expérimentales mutualisées)
- Travaux d'urgence à la Faculté de Lettres.
- Co-financement avec la Région de l'étude de structuration des plates-formes de recherche de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers comme site secondaire de l'Institut de Recherche Technologique Jules Verne.
- Démarrage des travaux d'extension à l'ITBS, Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services.

Fait marquant au titre de 2013

Le lancement de la démarche Angers Loire Campus, visant à structurer le pôle universitaire angevin, avec l'ensemble des établissements universitaires, et devant déboucher sur l'élaboration d'un Schéma de développement universitaire, organisant les relations entre le Pôle universitaire et Angers Loire Métropole.

Emploi et insertion

Les objectifs

Soutenir l'emploi et l'insertion professionnelle sur le territoire d'Angers Loire Métropole

Les missions

Pour soutenir l'emploi sur son territoire, Angers Loire Métropole s'est dotée d'une politique publique qui a pour objectifs prioritaires de :

- Réduire les inégalités d'accès à l'emploi.
- Conforter l'offre de mise en situation de travail pour dynamiser les parcours d'accès à l'emploi.
- Faciliter l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi sur le territoire.
- Porter avec l'Etat les deux outils territoriaux Mission Locale Angevine et Maison de l'Emploi.
- Soutenir le développement de l'économie solidaire.

Ces objectifs sont recherchés dans les actions déployées par Angers Loire Métropole qui se structurent à travers quatre domaines d'intervention : l'emploi, l'insertion, la formation professionnelle et l'économie sociale et solidaire.

Angers Loire Métropole a consacré un budget de 3 300 000 euros à cette politique emploi insertion formation en 2013.

Initiative développement durable

L'aide à la création de la Ressourcerie des Biscottes implantée aux Ponts-de-Cé depuis avril 2013, chantier d'insertion de 15 postes spécialisé dans le réemploi de déchets et la revente en magasin.

Fait marquant au titre de 2013

Le plan de soutien à l'Emploi des jeunes adopté en janvier 2013 qui a contribué à la création de 230 emplois d'avenir : 150 en collectivités (133 dans les communes de l'agglomération, dont 88 à Angers, 17 à Trélazé, 7 aux Ponts-de-Cé... et 17 à Angers Loire Métropole), 35 dans les entreprises titulaires de délégation de services publics et 45 en associations. En collaboration avec le servie d'accueil, Angers Loire Métropole a accompagné la professionnalisation des jeunes. Parmi les 105 jeunes recrutés au sein d'Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers, 40% sont issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville d'Angers et de Trélazé.

Les actions 2013

- Le pilotage de 3 outils territoriaux au service de l'emploi et de l'insertion professionnelle : **la Maison de l'Emploi, la Mission Locale Angevine et le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi.**
- **1 465 personnes accompagnées dans un parcours d'insertion professionnelle** (1 332 par le PLIE, 105 en emplois d'avenir internes à la collectivité, 28 en chantier d'insertion Berges de Sarthe).
- **Le soutien à la création de 250 emplois aidés** (emplois d'avenir, contrat d'accompagnement dans l'emploi, emplois tremplin et de solidarité) et à 450 emplois en insertion par l'activité économique.
- **Plus de 5 000 habitants de l'agglomération mobilisés sur des opportunités d'emploi** ou démarche de recherche d'emploi, à travers le Forum pour l'Emploi de la Maison de l'Emploi, et l'animation territoriale emploi déployée sur le territoire.
- **146 000 heures d'insertion générées par la commande publique** à travers les clauses d'insertion bénéficiant à 443 personnes.
- **Une ingénierie de projets adaptés aux problématiques spécifiques** des publics en recherche d'emploi ou en insertion professionnelle: démarches de suivi de cohortes à Angers et Trélazé, chantier d'avenir Angers, Plateforme Mobilité (MDE), Cité des Métiers.
- Une anticipation des mutations économiques avec deux démarches de **Gestion Territoriale Prévisionnelle des Emplois et des Compétences** pilotées par la MDE, l'une sur le vieillissement et le maintien à domicile, l'autre sur la transition énergétique dans le bâtiment.



À venir en 2014

- > Poursuite du développement des clauses d'insertion professionnelle pour atteindre l'objectif de 150 000 heures annuelles.
- > Évolution de la politique d'insertion en lien avec la nouvelle programmation du fonds social européen 2014/2020.
- > Création d'une cité des métiers et d'une plateforme mobilité.

Tourisme

Les objectifs

Angers Loire Métropole anime avec l'appui d'Angers Loire Tourisme, société d'économie mixte locale, sa politique touristique définie dans son Schéma Directeur du Tourisme. Des axes forts ont été dégagés : renforcement du secteur des rencontres professionnelles, développement du tourisme d'agrément, définition d'une stratégie pour les hébergements, développement de produits touristiques structurants, recherche d'axes de communication pertinents,...

Les missions

- Pilotage et suivi de la stratégie touristique.
- Interface avec les élus, les services et les partenaires extérieurs.
- Instruction des demandes de subvention.
- Accueil et suivi des investisseurs en tourisme/ hôtellerie.
- Coordination et suivi des contrats de délégation de service public pour l'Office de Tourisme et le Musée de la Communication de Pignerolle.
- Pilotage de La Loire à Vélo et suivi des itinéraires cyclables touristiques structurants (ex : chemin de halage de la Mayenne).

Les actions 2013

■ La saison touristique en chiffres

- 7 800 lits marchands; 572 500 nuitées marchandes
 - Hôtellerie : 4 300 lits ; 535 400 nuitées; 65% des nuitées « affaires » ; taux d'occupation : 55,3%; durée moyenne de séjour : 1,45 jours.
 - Campings : 37 100 nuitées dont 28% nuitées étrangères.
- Office de Tourisme d'Angers Loire Métropole : 156 300 visiteurs avec 75% Français et 25% Etrangers ; 300 000 visites sur le site web.
- Sites touristiques : 730 000 entrées sur 17 sites.
- Itinéraire La Loire à Vélo : 134 500 passages à Bouchemaine dont 92 150 vélos et 42 350 piétons.

■ Plan d'actions de promotion d'Angers Loire Tourisme

- Supports de communication : un magazine d'information, un plan guide à l'échelle du pays Loire Angers, un guide des hébergements, une carte Loire à Vélo, mise en place du nouveau site web à l'échelle du Pôle métropolitain Loire Angers.
- Actions de promotion : salons grand public et professionnels, accueil de tour opérateurs, accueils presse (53 journalistes dont 41 étrangers).

■ Tourisme fluvial

Affrètement de navettes fluviales estivales sur la Loire, la Mayenne, la Sarthe et la Maine six jours sur sept pendant huit semaines - 6 500 trajets vendus.

À venir en 2014

- > Renforcement du dispositif d'accueil des grands événements
- > Ouverture par Angers Loire Tourisme d'un nouveau site internet à l'échelle du Pôle métropolitain Loire Angers (70 communes)
- > Affrètement de navettes fluviales pour la saison estivale sur 8 semaines, 6 jours sur 7
- > Mise en réseau de 12 points d'accueil touristiques estivaux pour la 7^{ème} année consécutive

■ Rencontres professionnelles

- 4 000 manifestations accueillies. Sur les 2 000 observées, 270 000 journées/ participants, dans 25 structures d'accueil.
- 550 demandes d'organisateurs traitées en 2013 (hors site web).
- Fédération de 87 acteurs par le Bureau des Congrès et des Evénements.
- Animation de l'observatoire des rencontres professionnelles (25 sites).
- Mise en place d'un accompagnement financier et logistique des grands événements par Angers Loire Métropole.

■ Mise en réseau des communes

- Mise en réseau de 12 points d'accueil touristiques communaux : 13 885 visiteurs.
- Coordination des Journées du Patrimoine et mise en place d'animations gratuites pour le grand public : 105 sites ouverts dans 22 communes ; 94 000 visiteurs.

■ Itinérances - Loire à Vélo, Mayenne à Vélo

- Entretien des antennes angevines de la Loire à Vélo.
- Partenariat avec le Conseil Général sur l'aménagement du chemin de halage de la Mayenne en voie verte.

■ Made in Angers

- 16 500 visiteurs, 114 entreprises.

■ Musée de la Communication de Pignerolle

- 13 100 visiteurs .
- Programme d'animations pendant les vacances scolaires.
- Nouveauté 2013 : exposition de téléviseurs et autres matériels Thomson, création d'une visite spectacle pour les familles.

Initiative développement durable

Les navettes fluviales estivales offrent de fin juin à début septembre la possibilité de découvrir le temps d'une escale les communes riveraines et valorisent l'intermodalité. En effet, des outils de communication ont été développés pour permettre aux utilisateurs des navettes de rentrer soit par la navette soit à vélo, à pied ou avec le bus. Depuis 5 ans, plusieurs milliers de personnes ont profité des 4 lignes fluviales qui naviguent sur des bateaux traditionnels depuis le port d'Angers vers la Loire, la Mayenne et la Sarthe.

Fait marquant au titre de 2013

Le dispositif d'accueil des grands événements

Angers Loire Métropole propose un dispositif d'accueil spécifique aux organisateurs de grands événements, porteurs en termes de notoriété et de retombées économiques pour le territoire angevin. Cela se traduit par un soutien financier aux organisateurs, un dispositif spécifique d'accueil en gare pour les participants, un pavoiement du territoire aux couleurs de l'événement, la mise en place d'animations destinées à faire découvrir aux participants les richesses angevines, la mise à disposition d'outils qui facilitent le séjour (pass pour les restaurants et commerces, pass bus et tramway, ..). 15 événements ont bénéficié en 2013 de cet accueil privilégié parmi lesquels les 3 grands salons de la filière végétale (salon du végétal, SIVAL, salon des vins de Loire), le salon SEPEM (secteur industriel), le championnat européen de basket féminin, plusieurs congrès médicaux, deux colloques de l'ESEO, etc.

Angers Loire Aéroport

Les objectifs

Angers Loire Métropole a confié à la SGAAM, filiale de Kéolis, l'exploitation de son aéroport dans le cadre d'une délégation de service public signée pour huit années (2010-2017). Kéolis est dans ce cadre chargé par Angers Loire Métropole de gérer la plateforme aéroportuaire et de dynamiser le développement du trafic aérien.

Les missions

- Coordination et suivi du contrat de délégation de service public confié à Kéolis entre 2010 et 2017.
- Coordination des travaux sur la plateforme aéroportuaire.
- Assistance de l'élu pour l'animation du comité de pilotage pour le développement de lignes aériennes régulières.

Les actions 2013

2013 a connu une évolution de +1,2 % mouvements et - 5,3% passagers par rapport à 2012 ; 2013 est caractérisée par une baisse de l'aviation économique (5 950 mouvements [- 4,9%] et 20 184 passagers [- 3,9%]) et par une progression de l'aviation de loisirs (18 416 mouvements [+ 3,45%] et 34 031 passagers [- 5,3%]).

À venir en 2014

- > Maintien des lignes vers Londres et Nice
- > Développement d'un pôle dédié à l'aviation d'affaires
- > Construction d'un hangar par un investisseur privé
- > Développement de l'installation d'entreprises

Chiffres clés

- 24 366 mouvements
- 54 215 passagers

Faits marquants au titre de 2013

- Les lignes de Nice et Londres ont été pérennisées en 2013. La compagnie major British Airways a confirmé son intérêt pour une liaison saisonnière entre Angers et l'aéroport de London City, les mardi et samedi. L'aéroport de London City présente le grand avantage d'être le plus proche du cœur de Londres, accessible en 30 minutes par le métro. La ligne de Nice a été assurée par une nouvelle compagnie IG Avion.
- Le restaurant/traiteur l'Envol a ouvert ses portes en début d'année et rencontre un grand succès.

Offre commerciale et mécénat

Les objectifs

- Contribuer à l'élaboration puis piloter et mettre en œuvre une politique publique visant à renforcer l'attractivité commerciale de l'agglomération.
- Accompagner la mise en œuvre et le suivi du fonds de dotation territorial angevin.

Les missions

- Assister les élus d'Angers Loire Métropole dans la définition puis la mise en œuvre de la politique de développement de l'offre commerciale du territoire.
- Coordonner et suivre les dossiers commerce en lien avec les services et élus concernés et les organismes impliqués (Angers Loire Développement, CCI, AURA,) sur le volet économique.
- Anticiper (veille stratégique) les évolutions dans le secteur du commerce et notamment les nouveaux comportements de consommation.

Les actions 2013

- Contribution à l'élaboration d'une charte d'aménagement commercial du Pôle métropolitain Loire Angers.
- Contribution à l'élaboration du volet commerce du Plan Local d'Urbanisme.
- Analyse de l'impact économique de l'ouverture dominicale des commerces le 15 et le 22 décembre 2013.
- Suivi des projets de requalification/extension des centres commerciaux du territoire et du projet Moulin Marcille.

Initiative développement durable

L'organisation commerciale recherchée dans la charte d'aménagement commercial et le PLU favorise notamment le développement commercial à proximité des habitants, en fonction des transports en commun ainsi que les mobilités douces.

Fait marquant au titre de 2013

1er appel à projet du fonds de dotation territorial Angevin avec comme thèmes « l'autonomie des personnes » et « habitat et environnement » : 140 000 euros distribués pour 8 projets retenus.

Relations internationales

Les objectifs

- Développer la présence de l'agglomération à l'international.
- Développer le partenariat avec Bamako par un soutien aux acteurs angevins de la coopération et la mise à disposition de la Maison du partenariat à Bamako.

Les missions

- Animer, coordonner et gérer les relations internationales d'Angers Loire Métropole.
- Favoriser et développer l'ouverture internationale des diverses structures présentes sur l'agglomération.
- Organiser l'aide à la décision auprès des élus concernés.
- Accueillir et informer les publics angevins et étrangers.
- Gérer la maison du Partenariat Angers-Bamako et animer la coopération Angers-Bamako.
- Suivre les travaux du réseau EUROCITES.

Les actions 2013

■ Bamako

- Gestion des déchets

Achat de bennes à ordures :

Angers Loire Métropole a acheté 4 bennes à ordures avec la société d'Ingénierie et Commerces du Mali, et est également à la recherche d'un camion pour renforcer les services de la voirie de Bamako.

Coût de la production des 4 bennes : 45 427€.

Centre de transit des déchets :

Une étude de faisabilité a été réalisée par le bureau d'étude « La soudanaise » et a été transmise à Angers Loire Métropole dans le but de créer un centre de transit des déchets solides à Lafiabougou.

À venir en 2014

> BAMAKO

- Envoi de bennes
- Projet d'aide au travail en intercommunalité à Bamako

> AUSTIN

Austin Angers Music a à nouveau participé au festival SxSW en mars 2014. 19 angevins étaient présents : le groupe Lo'Jo (7 personnes), 4 entreprises (les labels Yotanka, Rural Faune, Wild Valley et Morgan View communication), Premiers Plans, le 9 Rue Claveau, le Chabada, et l'équipe du restaurant « Chez Rémi » (4 personnes). Par ailleurs, 10 entreprises françaises du numérique, réunies sous le label "La French Tech" étaient également présentes au SxSW et ont bénéficié de l'expérience d'Austin Angers Musique

- Eau et assainissement

Adductions d'eau sommaires :

• SAME

Extension du réseau d'eau potable de Samé en commune 3 avec l'appui du gouvernement malien. Un château d'eau de 50 m³ remplace désormais l'ancien château de la coopération entre Angers et Bamako qui faisait 20 m³. De plus, il était nécessaire d'équiper également le forage pour faire face aux besoins cruciaux des populations en eau potable.

• SENOU

Création d'une association pour reprendre la prise en charge des frais d'électricité et ainsi permettre dans le futur, une réalimentation de la population de Sénon en eau potable.

■ Austin

Sous la marque Austin Angers Music (AAM), une délégation angevine réunissant 15 artistes et 15 professionnels de la filière musicale locale a participé au festival de musique d'Austin South by South West (SxSW) au mois de mars 2013.

■ Eurocités

Participation à l'Assemblée générale et suivi des groupes de travail économie créative et culturelle, numérique.

Fait marquant au titre de 2013

Réouverture de la Maison du partenariat à Bamako en décembre 2013.



Financements publics et dispositifs contractuels

Les objectifs

- Assurer une veille et une connaissance des dispositifs cofinanceurs.
- Permettre à un projet dont Angers Loire Métropole ou certaines communes sont maître d'ouvrage d'obtenir un ou plusieurs cofinancements afin que la part restant à la charge du maître d'ouvrage soit la moins élevée possible.

Les actions 2013

- Montage et pilotage du Nouveau contrat régional (NCR) 2013/2016.
- Démarrage du NCR, montage et dépôt des premiers dossiers d'opération.
- Suivi des projets déposés au titre du FEDER (dont La Cité, Aqua Vita, les équipements de quartiers...).
- Suivi du projet Interreg Parkatlantic (projet européen en partenariat avec d'autres villes).
- Suivi du programme de Rénovation Urbaine (2004/2014).

Faits marquants au titre de 2013

- *Le programme européen FEDER (Fonds Européens de Développement Régional) a pris fin en décembre 2013. Il a permis à Angers Loire Métropole et à la Ville d'Angers de faire cofinancer 20 opérations pour un montant total de 15 250 000 €.*
- *Signature d'un contrat avec la Région pour un montant total de subvention de 12 518 000 € réparties sur 16 projets de territoires.*

À venir en 2014

- > Poursuite de l'exécution du Nouveau Contrat Régional
- > Amorce du programme FEDER 2014/2020 (repérage de projets, premières formalisations et mises en oeuvre)

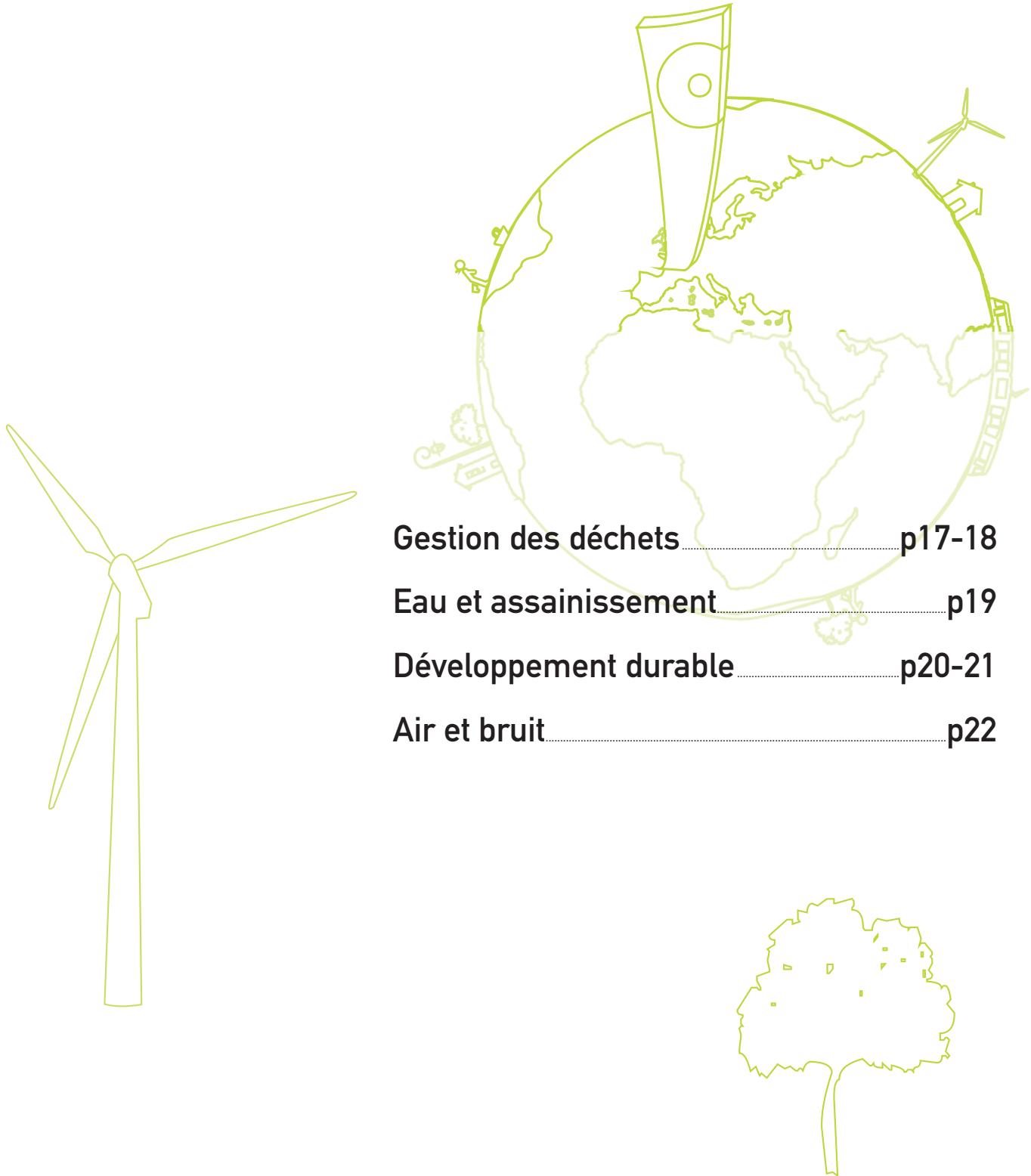
Initiative développement durable

Suivi de deux projets phares : l'usine des eaux de la Baumette et le plan climat.



© Thierry Bonnet

Environnement



Gestion des déchets

Les objectifs

Angers Loire Métropole est en charge de la gestion complète du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Elle a pour objectifs de réduire le plus possible la part des déchets à collecter puis de les valoriser au maximum, le tout dans un souci d'optimisation des coûts.

Les missions

- Mettre en place une politique de prévention des déchets pour agir en amont.
- Inciter au tri des déchets et le développer pour valoriser au maximum le gisement.
- Collecter et éliminer les déchets résiduels en mettant en place des filières de traitement valorisantes qui respectent les normes en vigueur, l'environnement, la sécurité et la santé des agents et usagers.
- Optimiser les coûts de gestion des déchets.

Les actions 2013

■ Prévention des déchets

- Poursuite de la promotion du compostage domestique et de l'éco-jardinage sur le territoire d'Angers Loire Métropole : 12 341 composteurs individuels, 110 résidences équipées de composteurs collectifs (14.5 tonnes de déchets végétaux détournés), 293 lombricomposteurs depuis le lancement de l'opération.
- Lancement d'animations sur la pratique du broyage de déchets végétaux en déchèterie et sensibilisation aux bonnes pratiques de gestion durable des déchets végétaux (19 animations).
- Actions de sensibilisation au compostage individuel et collectif ainsi qu'aux alternatives aux produits dangereux : accueil de 7 volontaires en service civique pour évaluer le projet sur les sites (partenariat jusqu'en juin 2014).
- A noter que fin 2013, conformément à l'objectif fixé par le Grenelle de l'Environnement et traduit par convention signée avec l'Ademe en 2008, l'objectif de - 7 % d'ordures ménagères assimilées en 5 ans est atteint ! Les ordures ménagères résiduelles d'Angers Loire Métropole représentent désormais 195 kg par habitant et par an.

À venir en 2014

- > Etude pour la mise en place d'une redevance spéciale
- > Etude pour le contrôle d'accès dans les déchèteries
- > Etude pour le développement du tri en porte à porte dans les communes de la seconde couronne
- > Consolidation de la sécurité
- > Consolidation de la politique des conteneurs enterrés
- > Etude pour déployer la collecte latérale
- > Assistance à maîtrise d'ouvrage pour définir un scénario technico-économique pour Biopole

Chiffres clés

- **23 546** tonnes de recyclables collectées en 2013, soit + 1.79 % par rapport à 2012
- **62 190** tonnes collectées dans les déchèteries en 2013 soit + 8.66 % par rapport à 2012
- **53 047** tonnes d'ordures ménagères collectées en 2013, soit - 2.92 % par rapport à 2012



© Philippe Noyette

■ Tri sélectif

- Poursuite de l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques depuis le 1^{er} avril 2013 (Angers Loire Métropole retenu comme site pilote parmi 50 collectivités) : 310 tonnes de pots et barquettes et 129 tonnes de films plastiques ont été valorisées.
- Remplacement de la collecte sélective en sacs jaunes par la mise à disposition de bacs jaunes sur la commune de Mûrs-Érigné.
- Poursuite de la communication de proximité par les ambassadeurs de tri (événements, à domicile).

■ Déchèteries

- Fréquentation en hausse régulière (+ 2.7 % / 2012) : 892 534 usagers utilisateurs.
- Poursuite du réemploi en déchèterie : 180 tonnes d'objets réemployables repris par Emmaüs et la Ressourcerie des Biscottes + 370 tonnes de textiles, linge et chaussures collectés par Emmaüs et Apivet.
- Convention avec l'éco-organisme Eco DDS pour la collecte des déchets dangereux spécifiques.
- Convention avec l'éco-organisme Eco Mobilier pour la collecte du mobilier.

■ Collecte des ordures ménagères

- Poursuite de l'optimisation des secteurs de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif sur l'ensemble de l'agglomération (en lien avec l'extension des consignes de tri des emballages plastiques).
- Conteneurisation en bacs ordures ménagères et tri pour les communes d'Ecuillé et Soulairé-et-Bourg.
- Déploiement de la brigade environnement mutualisée regroupant des agents d'Angers Loire Métropole et de la ville d'Angers pour optimiser les actions de terrain (meilleure proximité et réactivité).

Gestion des déchets (suite)

- Poursuite de la suppression des marches arrière des bennes à ordures ménagères (97 % résolues).
- Poursuite de l'installation de conteneurs enterrés : 197 dont 91 pour les ordures ménagères, 49 pour les emballages en mélange et 57 pour le verre.
- Collecte en bacs des gros producteurs de verre (693 tonnes).

Traitement des ordures ménagères à Biopole Centre de valorisations

- 56 000 tonnes de déchets entrants (ordures ménagères résiduelles et refus de tri) déposés par Angers Loire Métropole + 3 000 tonnes de déchets extérieurs.
- 4 400 tonnes de compost produit utilisés dans 30 exploitations agricoles.
- 7 600 Mwh produits et réinjectés au réseau ERDF.
- Suite à l'adhésion des communes de Soulaire et Bourg et Ecuillé, une convention avec le SICTOM Loir & Sarthe pour l'utilisation du quai de transfert de Tiercé avant évacuation à l'usine de traitement de Lasse a été mise en place pour une durée de 2 ans renouvelables et un tonnage de 321 tonnes (équivalent au tonnage d'ordures ménagères résiduelles des 2 communes).
- Refus d'Angers Loire Métropole de réceptionner l'installation : courrier du 15/6/13 notifié à Vinci Environnement.

Service aux professionnels

- Poursuite de la mission dédiée aux professionnels pour optimiser la prévention, la qualité des déchets des professionnels et les coûts induits.
- Installation de composteurs collectifs dans 2 établissements scolaires à Angers et Avrillé.
- Déploiement du logiciel Styx de gestion des contenants des particuliers, points d'apport volontaire par lecture automatisée, demandes clients et mise à jour des usagers professionnels.
- Amélioration de la collecte des déchets sur certains sites.
- Lancement de l'étude sur le contrôle d'accès en déchèterie.
- Participation au projet de l'Ademe pour associer la grande distribution à la réduction des déchets.

Fait marquant au titre de 2013

Atteinte de l'objectif de réduction des déchets issu du Programme local de prévention des déchets : - 8 % d'ordures ménagères assimilées collectées par habitant entre 2008 et 2013 (objectif du Grenelle de l'Environnement : - 7 %).

Initiative développement durable

- Mise en place de la REP meubles en déchèterie (Responsabilité Elargie du Producteur) : installation d'une benne spécifique pour le mobilier dans les déchèteries pour recyclage matière ultérieur
- Acquisition de 2 000 gobelets réutilisables mis en prêt pour tout événementiel interne ou d'associations



© Thierry Bonnet

Eau et assainissement

Les objectifs

Eau Potable : Assurer quantitativement et qualitativement l'alimentation en eau potable des habitants de l'agglomération dans le respect des normes en vigueur en leur procurant le meilleur confort possible.

Assainissement Collectif : Collecter les eaux usées dans un souci sanitaire et les traiter avant leur rejet au milieu naturel, afin d'assurer la meilleure protection possible de l'environnement.

Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) : Contrôler les installations privatives afin de garantir leur bon fonctionnement aux usagers et vis à vis de l'environnement.

Les missions

- Produire de l'eau potable dans le strict respect de la réglementation ; gérer l'usine et les réservoirs d'eau potable (maintenance et pilotage) ; s'assurer de la qualité sanitaire de l'eau mise en distribution jusqu'au robinet du client final.
- Distribuer de l'eau potable avec le meilleur confort possible (volume, pression) ; maintenir en bon état les réseaux afin de limiter les fuites ; piloter et analyser les résultats de la télégestion du réseau.
- Assurer un accueil clientèle de la meilleure qualité ; assurer une relève et une facturation équitables des consommations d'eau ; donner toute information utile aux clients.
- Collecter les eaux usées en évitant les nuisances ; maintenir le bon état patrimonial des réseaux et ouvrages (Stations de refoulement) ; piloter et analyser les résultats de la télégestion du réseau et des ouvrages.
- Epurer les eaux usées collectées avant leur rejet dans le milieu naturel dans le respect de la réglementation ; gérer les stations d'épuration (maintenance et pilotage) ; s'assurer de la qualité des eaux rejetées ; analyser les boues produites et s'assurer de leur conformité vis à vis de l'épandage agricole.
- Contrôler les installations d'assainissement non collectif.

Chiffres clés

Eau potable :

- 2 088 km de réseaux (Rendement de 87 %)
- 17 réservoirs d'une capacité totale de 48 860 m³
- Volume produit à l'usine des eaux des Ponts de Cé 17 939 587 m³
- Volume facturé 15 640 973 m³
- 79 317 clients

Assainissement :

- 33 stations d'épurations, 161 stations de refoulement
- Volume traité dans les stations d'épuration 13 949 062 m³
- Volume facturé 12 587 780 m³
- 69 560 clients

SPANC :

- 6 987 installations d'assainissement non collectif
- 6 401 clients
- 35 000 appels téléphoniques reçus à l'Agence Clientèle

Les actions 2013

Eau Potable

- Renouvellement de 13 730 ml de conduites d'eau potable.
- Réhabilitation interne de conduites d'eau potable par projection d'une résine polyurée.
- Pose de la conduite de raccordement des communes de Briollay, Ecuillé, Soucelles, Soulaire-et-Bourg, Villevêque sur la station de production des Ponts-de-Cé.

Assainissement

- Mise en service de la station de dépollution de Cantenay-Epinard (2 500 Eq-Hab).
- Renouvellement de 5 390 ml de collecteurs d'assainissement ;
- Réalisation du bassin de stockage des eaux usées de la Porée à Trélazé.
- Études Projet de reconstruction des stations d'épuration de Villevêque et Briollay.

Fait marquant au titre de 2013

La mise à disposition auprès des clients qui en font la demande de compteur équipé d'un capteur d'impulsions afin de suivre précisément leur consommation en temps réel.

Initiative développement durable

Réflexion autour de la valorisation durable des périmètres de protection.

À venir en 2014

> Eau Potable :

- Alimentation à partir de l'usine des Ponts-de-Cé des communes de Briollay, Ecuillé, Soucelles, Soulaire-et-Bourg et Villevêque
- Phase 2 de la sectorisation du réseau d'eau potable (Ouest de l'agglomération)
- Renouvellement de la conduite sous le Pont de la Haute Chaîne (Diamètre nominal : 400 mm)

> Assainissement :

- Reconstruction des stations d'épuration de Villevêque et Briollay
- Reconstruction d'une station de refoulement à Trélazé
- Construction d'un bassin-tampon des eaux usées à Avrillé

Développement durable

Les objectifs

Mener une politique de développement durable de façon transversale au sein de l'ensemble des directions des trois entités (CCAS, ville d'Angers et Angers Loire Métropole) et mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire autour des enjeux liés au développement durable.

Les missions

Co-élaborer l'Agenda 21 du territoire à travers la mise en œuvre des projets suivants :

- Le Plan Climat Energie Territorial d'Angers Loire Métropole ou Agenda 21 Climat Energie
- L'Agenda 21 Biodiversité

La mission développement durable a pour rôle de mobiliser, animer, informer, coordonner le territoire et ses acteurs (internes et externes à la collectivité) autour des enjeux liés au développement durable.

Elle assure l'élaboration annuelle du rapport développement durable, un document réglementaire obligatoire pour Angers Loire Métropole depuis le décret de 2010 issu de la loi Grenelle. Ce document est un support au débat préalable au vote du budget de chaque année, il établit un état des lieux des actions initiées par la collectivité et sur le territoire, ainsi qu'une mise en perspective de la politique de développement durable du territoire.

Enfin, elle réalise et suit le bilan des émissions de Gaz à effet de serre réglementaire et de son plan d'actions. Angers Loire Métropole fait partie des obligés depuis le décret de juillet 2010 issu de la loi Grenelle.



■ Le Forum du développement durable

386 personnes ont participé aux différents ateliers, village du développement durable, animations, spectacles. Cette événement a permis de :

- Montrer comment se décline le développement durable au quotidien.
- Valoriser ce que les acteurs du territoire, Angers Loire Métropole et les communes proposent pour devenir éco-citoyen.
- Sensibiliser les Angevins aux enjeux du développement durable.
- Croiser les actions de développement durable, les partenaires, les publics et favoriser l'échange d'expériences.

■ L'Agenda 21 de la biodiversité

La définition de la stratégie locale :

Dès janvier 2013, une stratégie locale de la biodiversité (grandes orientations et objectifs) intégrant les enjeux du territoire a été co-élaborée grâce aux travaux des membres du Conseil de développement ainsi que du Comité technique et du Conseil scientifique. Les grands axes de ce projet sont les suivants :

- Axe 1 : Mieux connaître et faire connaître le territoire, sa biodiversité et ses fonctionnalités.
- Axe 2 : Garantir et développer les services qu'offre la biodiversité pour conforter la qualité de vie des angevins.
- Axe 3 : Intégrer la biodiversité dans les différentes échelles de projets d'aménagement et de gestion du territoire.
- Axe 4 : Mieux prendre en compte les enjeux de la biodiversité dans les filières de production végétale et animale et la recherche.
- Axe 5 : Suivre et évaluer l'Agenda 21 Biodiversité.

Les actions 2013

■ L'exposition Consom' Attitudes

L'exposition « consom' Attitudes » a pris place à l'Hôtel des Pénitentes d'Angers du 20 avril au 20 mai 2013. Plus de 2 000 visiteurs se sont déplacés pour découvrir cet outil pédagogique et interactif conçu par le musée scientifique Cap sciences de Bordeaux en partenariat avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie). L'accueil de cette exposition a permis de sensibiliser les citoyens mais aussi des groupes scolaires aux enjeux liés à nos modes de production et de consommation actuels. Ont été mis en avant les impacts environnementaux, sociaux et économique ainsi que les solutions envisageables et modulables en fonction de chaque situation, en faveur d'une production et consommation plus durables.

À venir en 2014

- > L'adoption et mise en œuvre de l'Agenda 21 Biodiversité
- > L'évaluation du Plan Climat Energie Territorial d'Angers Loire Métropole
- > La réalisation du guide des éco-manifestations : une action à la croisée de l'Agenda 21 des Cultures du territoire d'Angers et de l'Agenda 21 énergie-climat

Développement durable (suite)

La concertation :

De février à avril 2013, une phase de concertation a été organisée avec les acteurs du territoire. Elle a eu pour but de définir de nouvelles actions en faveur de la biodiversité qui complèteront les actions déjà engagées.

Le principe de la concertation a été de s'appuyer sur les éléments suivants :

- Des groupes de travail ou structures existants en lien avec la biodiversité.
- Le recueil de propositions d'actions en ligne sur le site Internet d'Angers Loire Métropole.
- Quelques évènements ayant lieu sur le territoire pendant la phase de concertation, marquant ainsi des temps forts :
 - Journée de la Participation à Angers : 16 février 2013
 - Salon du végétal à Angers : 19 au 21 février 2013
 - Faites du jardin, jardin en fête à Pellouailles-les-Vignes : 23 mars 2013
 - Vide grenier à Feneu : 7 avril 2013
 - Petits jardins Grandes idées à Angers : 28 avril 2013.

L'élaboration du programme d'actions

Un plan d'actions comportant 63 actions, qui intègre les actions déjà engagées et de nouvelles propositions, a été rédigé de mai à novembre 2013. 42 actions pourront être mises en œuvre dès 2014, 7 actions seront différées car en lien avec des projets non encore aboutis, 14 actions sont à approfondir avec les partenaires afin de préciser leur contenu.

■ Le cycle de conférences-débats « Comprendre le changement climatique »

En partenariat avec l'institut municipal de la Ville d'Angers, la mission développement durable a monté un cycle de conférences sur le thème du changement climatique pour une durée de trois ans (la 1^{ère} conférence a eu lieu en septembre 2011 et la dernière se tiendra en mai 2014). Ainsi, tous les 3^{èmes} mardis de chaque mois de septembre à mai (excepté en décembre) se tient une conférence à partir de 18H30.

Pour l'année 2012-2013, c'est en moyenne entre 50 et 60 personnes qui ont assisté à chacune des conférences.

Programme disponible sur le site de l'Institut municipal ou sur le site du Plan Climat Energie Territorial d'Angers Loire Métropole <http://www.angersloiremetropole.fr/planclimat>

Initiatives développement durable

Projet « On the green road »

Deux jeunes angevins ont fait le tour du monde à la découverte de la prise en compte du développement durable dans les diverses cultures rencontrées. À leur retour, ils ont tenu une conférence dans le cadre du cycle « comprendre le changement climatique » ; 80 personnes y ont assisté. Ils poursuivent le partage de leur expérience à travers un livre, leur site internet <http://onthegreenroad.com/>, sur un documentaire sur leur parcours et des conférences tout public.

Fait marquant au titre de 2013

Outil opérationnel majeur des enjeux climatiques et énergétiques, l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) est le fruit d'un plan structurant d'Angers Loire Métropole co-construit par les acteurs du territoire : le Plan Climat Energie Territorial (PCET), adopté en octobre 2011 avec deux objectifs : réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation énergétique du territoire de l'agglomération, mais également s'adapter aux changements à venir (climatique et accès aux ressources énergétiques).

Le plan d'actions 2011-2014 de ce PCET prévoyait notamment la réalisation d'une étude de faisabilité pour créer une Agence Locale de l'Energie et du Climat sur le territoire d'Angers Loire Métropole.

L'étude de faisabilité a permis de mettre en avant la viabilité et la nécessité d'un tel projet pour le territoire. Suite à cette étude, il a été possible de définir collectivement les objectifs assignés à une Agence Locale de l'Énergie et du Climat sur le territoire d'Angers Loire Métropole.

Créée sous le statut associatif lors de son assemblée générale constitutive le 3 avril 2013, l'ALEC regroupe et fédère l'ensemble des acteurs du territoire angevin intervenant sur les problématiques énergétiques et climatiques, et les économies d'énergie.

C'est un outil opérationnel de proximité et une porte d'entrée unique pour tous les acteurs au service de la politique énergétique et climatique du territoire d'Angers Loire Métropole.

Air et bruit

Les objectifs

Amélioration de la qualité de vie des Angevins sur la thématique du bruit et de l'air extérieur.

Les missions

Bruit

Établissement d'une cartographie du bruit sur 11 communes d'Angers Loire Métropole et Juigné-sur-Loire. Cette carte est consultable sur le site Internet d'Angers Loire Métropole.

Élaboration du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) qui devra reprendre les actions des dix dernières années, les travaux à venir dans les cinq ans ainsi que la suppression des points noirs.

Air

Surveillance de la qualité de l'air extérieur avec des mesures en continu grâce à 3 stations sur le territoire.

Analyse des données par Air Pays de la Loire avec restitution publique des résultats sur leur site Internet (www.airpl.org/)

Lors de dépassement de seuils une information est faite auprès du public.

Les actions 2013

Bruit

- Travail en collaboration avec la Direction Départementale des Territoires.
- Remontée des données concernant les cartes de bruit à l'Union Européenne.
- 40 points de mesures acoustiques ont été réalisés pour 12 communes. L'étude a portée sur une population de 231 274 habitants.

Air

Travail en collaboration avec Air Pays de la Loire

- Seconde phase d'étude sur l'axe du tramway.
- Recherche d'emplacement pour de nouveau point de mesures en continu.
- 27 dépassements du seuil de recommandation et 1 alerte pour les poussières fines en 2012 (en raison de l'abaissement des seuils de recommandation/information et d'alerte pour les poussières fines au premier janvier 2012).

Faits marquants au titre de 2013

Bruit :

Mise en ligne de la carte de bruit sur le site d'Angers Loire Métropole, ainsi que des statistiques par commune sur l'impact du bruit sur les populations.

Air :

L'effet tramway est confirmé et montre un effet bénéfique sur la qualité de l'air d'environ 20%.

Parution des cartographies de la qualité de l'air sur le territoire d'Angers Loire Métropole pour le dioxyde d'azote, les poussières fines, le dioxyde de soufre, l'ozone et le benzène.

Initiative développement durable

Échanges avec les directions Déplacements et Aménagement et développement des territoires (en charge du Plan local d'urbanisme) pour prendre en compte le bruit et l'air dans l'urbanisme.



Philippe Noisette

À venir en 2014

> Bruit :

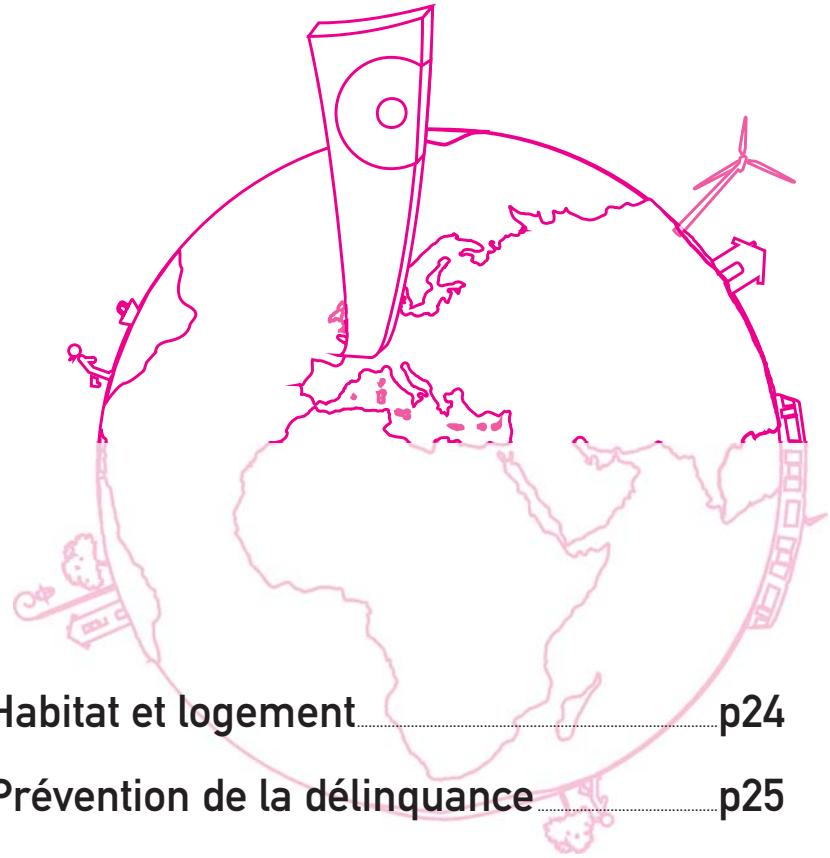
Mise en ligne et présentation aux Angevins du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

Réflexion sur les aménagements à envisager pour diminuer le bruit dans l'environnement

> Air :

Etude pour l'implantation d'une nouvelle station de surveillance de la qualité de l'air dans l'agglomération, en proximité du trafic automobile

Solidarités



Habitat et logement p24

Prévention de la délinquance p25

Constructions scolaires p26

Accueil des gens du voyage p27

Sécurité des biens et des personnes p27

Mission Cohésion sociale p28-29

Entretien et maintenance
des bâtiments p30

Habitat et logement

Les objectifs

Assurer à l'échelle de l'agglomération une offre de logement répondant aux besoins de la population en garantissant la production d'une offre de logements neufs et réhabilités compatible avec les revenus et les aspirations des ménages ainsi qu'une occupation optimale des parcs de logements.

Les missions

- Accueil logement d'agglomération.
- Programmation des opérations de logements aidés.
- Financement par les aides d'Angers Loire Métropole aux logements sociaux neufs, réhabilités et à l'accession sociale.
- Définition et mise en œuvre des actions du Programme Local de l'Habitat en articulation avec la planification et l'urbanisme réglementaire.
- Mise en œuvre d'actions thématiques : conventions d'aide personnalisée au logement (APL) 150 dossiers.

Chiffres clés

- **15 551** contacts effectués auprès de l'accueil logement
 - **86** ménages accompagnés dans le cadre de l'accession à la propriété, soit **175 600 €** de subventions attribuées aux accédants
 - **5,4 M €** d'aides propres d'Angers Loire Métropole au logement locatif social pour la production 2013, soit **667** logements
 - Plus de **800** propriétaires aidés par Angers Loire Métropole dans le cadre du programme « Mieux chez moi » (Audits et travaux)
 - Thermographie aérienne : **31** rendez-vous
- Délégation des aides de l'Etat :
- Parc public : financement de **738** logements locatifs sociaux + **61** prêt social location-accession (PSLA)
 - Parc privé : **107** propriétaires aidés pour l'amélioration ou l'adaptation de leur logement (x 2 par rapport à 2012)
 - Conventionnement APL : **57** dossiers traités

À venir en 2014

- > Habitat privé : mobilisation renforcée autour du programme d'amélioration thermique des logements anciens privés et du plan d'actions de lutte contre l'habitat indigne/dégradé sur Angers
- > Lancement d'une démarche d'élaboration partagée d'une politique de peuplement à l'échelle du territoire de l'agglomération angevine
- > Contribution renforcée à l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal sur le champ de l'habitat
- > Tableau de bord du marché immobilier : maîtrise d'ouvrage d'un outil de pilotage complémentaire au suivi de la production (publique et promotion privée)
- > Production HLM – une conjoncture immobilière générale difficile qui fragilise la filière locale du BTP handicapant le montage des opérations (délais allongés, appels d'offres infructueux, liquidations en cours de chantier)

Faits marquants au titre de 2013

Délégation des aides à la pierre :

- Une production toujours soutenue en cohérence désormais avec le rythme de production sur le long terme.
- Un prêt locatif social (PLS) dédié désormais aux structures.
- Léger tassement au niveau du volume de PSLA.
- Habitat privé : un contexte national de financement favorable qui génère un fort succès du programme « Mieux chez moi ».
- Angers Loire Métropole : maintien des aides à un niveau 3,5 fois plus élevé que celui de l'Etat mais adaptation du lancement du programme d'amélioration thermique des logements anciens privés de l'agglomération du programme « Mieux chez moi ».
- Contribution à l'élaboration du PLUi sur le champ de l'habitat.
- Travail partenarial avec les acteurs de la promotion immobilière pour un meilleur suivi de la production et du marché immobilier.
- Régime d'aide à la nouvelle réglementation thermique RT 2012 (aide désormais de base).

Initiative développement durable

Accompagnement, dans le cadre du programme « Mieux chez moi », des propriétaires et des copropriétaires dans leur projet de réhabilitation de leur bâti

Prévention de la délinquance

Les objectifs

La Mission Mutualisée Tranquillité Prévention - rattachée à la Direction Sécurité Prévention - a pour objectif principal d'assurer la coordination des instances locales dans le domaine de la prévention de la délinquance. Depuis 2011, ce domaine est autonome et dispose d'un budget propre.

Plusieurs types d'intervention ont été définies en matière de prévention de la délinquance, de lutte contre la récidive et de soutien aux victimes, en termes de pilotage et de coordination des instances, d'accompagnement des communes, de mise en réseau du partenariat - dans le cadre d'une stratégie territoriale.

Les missions

- Coordination du Conseil Communautaire de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CCSPD).
- Animation du partenariat entre l'agglomération et le ministère de la Justice concernant la gestion de la Maison de Justice et du Droit (MJD) : un agent d'accueil Angers Loire Métropole mis à disposition et un budget afférent pour le fonctionnement de la structure (hors RH) de 125 628 €.
- 44 694€ ont été consacrés au soutien de projets associatifs de lutte contre la récidive (donc, des actions menées principalement au sein de la Maison d'Arrêt en direction des détenus pour accompagner leur réinsertion).
- de lutte contre les violences faites aux femmes.
- Mission d'interface au sein du dispositif du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) sur la thématique « prévention de la délinquance ».
- Ingénierie et accompagnement d'actions mutualisées.

Chiffres clés

Maison de Justice et du Droit en 2013 :

- 10 782 personnes accueillies
- 9 390 accueils téléphoniques

Les actions 2013

■ Prévention de la délinquance et tranquillité publique :

- Le 4^{ème} plan de lutte contre les violences faites aux femmes porte sur la période 2013 - 2016, Angers Loire Métropole a contribué au financement du poste de référent départemental « violences conjugales » à hauteur de 6 400€. Etat, Conseil Général de Maine-et-Loire et collectivités s'associent pour soutenir ce projet porté par l'association SOS Femmes 49 dans le département. Plus de 200 femmes de l'agglomération angevine sont accueillies chaque année.
- Les 8 communes de la polarité Nord Est (Saint-Sylvain-d'Anjou, Pellouailles-les-Vignes, Plessis-Grammoire, Briollay, Ecouflant, Sarrigné, Soucelles et Villevêque) refléchissent sur le thème de l'occupation de l'espace public - elles ont constitué un groupe de travail « Jeunes et Espace Public - JEP » - l'automne 2012 a permis d'aborder les questions d'addictions.

■ Information - formation en direction des élus et des techniciens des 33 communes :

- Colloque régional sur le thème de la prévention situationnelle (sécurisation des espaces publics - enquête de sûreté - video protection - médiation...).
- Opération de communication sur la prévention des risques à destination des cyclistes avec la réalisation d'une plaquette - en partenariat avec la Sécurité Routière.
- Inauguration de la nouvelle Maison de Justice et du Droit (MJD).
- Organisation d'un CCSPD suivi d'une conférence sur les violences faites aux femmes.

Fait marquant au titre de 2013

Le transfert de la Maison de Justice et du Droit et son inauguration en présence de Christiane Taubira, ministre de la Justice.

Ce transfert permet un meilleur accès au public(proche du tramway, parking gratuit).

Constructions scolaires

Les objectifs

Permettre aux communes de pouvoir disposer de locaux d'enseignement adaptés aux besoins scolaires.

Reconnaitre les constructions scolaires comme intérêt communautaire en apportant un soutien aux communes pour offrir aux familles une politique d'accueil et de service de proximité cohérente et de qualité.

Assurer une solidarité intercommunale et garantir un service public de qualité sur l'ensemble du territoire en permettant aux communes, connaissant des évolutions significatives d'effectifs, de bénéficier d'équipements scolaires adaptés aux besoins et en optimisant les ressources.

Les missions

Le service travaille en étroite collaboration avec les communes pour que celles-ci disposent d'établissements scolaires satisfaisants.

Le service assure le portage de la compétence en matière de bâtiments d'enseignement pour la construction et l'extension des écoles publiques du premier degré auprès des communes membres de la Communauté d'agglomération, en cas de création de classes supplémentaires.

À venir en 2014

- > Avrillé, construction du groupe scolaire de l'Aérodrome : phase travaux
- > Trélazé, construction du groupe scolaire Aimé Césaire : lancement 2^{ème} phase (construction de la zone élémentaire en R+1 soit 8 classes)
- > Les Ponts-de-Cé, extension et restructuration du groupe scolaire Jacques Prévert : 2^{ème} Phase travaux (restructuration bâtiment existant)
- > Montreuil-Juigné, extension et réhabilitation de l'école Maternelle Jean Madeleine

Les actions 2013

- Trélazé, construction du groupe scolaire Aimé Césaire : Phase travaux - Livraison 1^{ère} phase (4 classes maternelles et 4 classes élémentaires réparties dans l'ensemble de la construction, 1 restaurant, 1 accueil de loisirs de maternel) : montant de l'opération : 5,052 M € TTC.

- Les Ponts-de-Cé, extension et restructuration du groupe scolaire Jacques Prévert : Phase travaux - Livraison 1^{ère} phase (école maternelle, restaurant et accueil péri-scolaire) : août 2013 - Montant de l'opération (y compris 2^{ème} phase) : 3 M € TTC.

- Avrillé, construction du groupe scolaire de l'Aérodrome (7 classes, 1 restaurant) : Démarrage phase travaux - Montant de l'opération 5 M € TTC.

- Briollay, groupe scolaire Georges Hubert - Construction d'un restaurant et d'une bibliothèque : Phase travaux - Livraisons juillet et octobre 2013 - Montant de l'opération : 1,450 M € TTC.

Faits marquants au titre de 2013

- *Pose de la 1^{ère} pierre du groupe scolaire de l'Aérodrome à Avrillé : 29/06/2013*
- *Inauguration de la 1^{ère} phase du groupe scolaire Jacques Prévert aux Ponts-de-Cé : 13/09/13*
- *Inauguration de la 1^{ère} phase du groupe scolaire Aimé Césaire à Trélazé : 20/09/13*
- *Inauguration du restaurant et de la bibliothèque du groupe scolaire George Hubert à Briollay : 18/10/13*

Initiatives développement durable

- Les Ponts-de-Cé, extension et restructuration du groupe scolaire Jacques Prévert : bâtiment à ossature bois, bâtiment basse consommation suivant réglementation thermique 2012 y compris sur le bâtiment existant, toiture végétalisée, en partie
- Avrillé, groupe scolaire de l'Aérodrome : démarche Analyse Qualité Santé (qualité de l'air dans les locaux) et démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) pour répondre aux conditions du label BBC
- Trélazé, groupe scolaire Aimé CESAIRE – Panneaux photovoltaïques (Production d'eau chaude sanitaire, toiture végétalisée)



Accueil des gens du voyage

Les missions

- Accueillir les familles du voyage.
- Créer, gérer et aimer les aires d'accueil.
- Jouer un rôle de médiation et d'interface.
- Accompagner les familles du voyage vers le droit commun.
- Soutenir et accompagner la scolarité.
- Prévenir la délinquance.
- Gérer les adresses postales.
- Promouvoir les cultures tsiganes.

À venir en 2014

- > Développer les propositions de stationnement sur Angers Loire Métropole en travaillant avec les partenaires aménageurs
- > Projet de création d'une aire pour les évènements familiaux
- > Création d'un terrain familial par commune
- > Développer une équipe de médiation et d'animation auprès des familles de gens du voyage
- > Préparation d'un festival « A la découverte des cultures tsiganes » : concert, théâtre, cinéma

Initiative développement durable

Travail sur le tri des déchets sur le terrain de Montreuil-Juigné.

Les actions 2013

■ Accueil, information, orientation

- Accueil de 900 nouvelles familles.
- Accueil de 6 grands rassemblements.
- 441 adresses postales.
- 845 réexpéditions de courrier.
- 900 appels par mois.
- 1200 personnes reçues par mois.

■ Scolarité

- 133 enfants scolarisés dont 50 enfants en maternelle et 83 en primaire.
- 109 inscriptions au Centre national d'enseignement à distance (CNED).
- Soutien scolaire de 17h à 19h en semaine et soutien CNED de 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h, tous les jours de la semaine. 50 enfants en soutien scolaire dont 30 au CNED.

Fait marquant au titre de 2013

Mise en place d'un observatoire des stationnements diffus et développement du partenariat avec les communes, ERDF, les sociétés d'aménagement SARA et SODEMEL.



Sécurité des biens et des personnes

Les missions

- Participer au financement du SDIS (Service départemental d'incendie et de secours), chargé d'organiser et de coordonner la lutte contre l'incendie et l'aide aux personnes.
- Offrir appui et assistance auprès des élus et des communes pour remplir leurs obligations en matière de risques majeurs, sécurisation des procédures et développement de la culture du risque (risques naturels et technologiques).

Les actions 2013

- 24 réunions de la commission intercommunale de sécurité et 517 dossiers examinés.
- 4 126 établissements recevant du public sur Angers Loire Métropole.
- 13 M€ versés au SDIS.

Cohésion sociale

Les objectifs

Angers Loire Métropole a signé le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) d'Angers, Trélazé et d'Agglomération le 19 mars 2007 aux côtés des villes d'Angers et Trélazé, de la CAF de l'Anjou, de la Caisse des dépôts et Consignations, et des principaux bailleurs sociaux du territoire. La communauté d'agglomération s'est engagée à soutenir financièrement des projets répondant aux orientations thématiques prioritaires.

Dans ce cadre, la mission cohésion sociale est un lieu d'appui des orientations de l'agglomération menée sur les 6 quartiers prioritaires politiques de la ville d'Angers Loire Métropole.

Les missions

- 1- Initier des projets d'actions au sein de tel ou tel quartier via un partage financier initial.
- 2- Permettre l'expérimentation et la prise de recul sur ces projets afin de passer ensuite le relais vers les services thématiques traditionnels de la ville ou de l'agglomération
- 3- Amplifier financièrement des actions menées par les services de l'agglomération au sein des quartiers
- 4- Conduire des projets qui sont ressources pour les quartiers sur une échelle inter-quartier ou d'agglomération.

Les actions 2013

En 2013, 9 projets ont été soutenus dans le cadre de la politique de la ville par la mission cohésion sociale au titre d'Angers Loire Métropole. Ils sont directement en lien avec les compétences déléguées à la communauté d'agglomération.

■ Des actions soutenues par Angers Loire Métropole pour lever les freins à l'emploi des publics jeunes résidants dans les quartiers

- « 20h chrono » par l'Association pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence : proposer à des jeunes une alternative à leur demande d'aide financière en leur proposant à la place une activité salariée immédiate.
- « Accès à la mobilité par l'obtention de l'attestation de sécurité routière (ASR) et/ou du permis AM (ex brevet de sécurité routière) » par l'Association pour la formation et le développement de l'initiative locale (AFODIL) pour permettre à 8 jeunes suivis par la Mission locale angevine d'accéder à l'attestation de sécurité routière normalement obtenue en 3^e ou d'accéder au permis de conduire des cyclomoteurs.
- « Direct emploi et Tremplin alternance » par le Relais pour l'emploi permet d'accompagner des jeunes Trélazéens de 18 à 26 ans : placement en emploi rapide à l'aide de plusieurs outils : coaching, prospection ciblée auprès des entreprises.

■ Une action pour soutenir la création d'activité économique par des habitants des quartiers prioritaires d'Angers Loire Métropole

- « Entrepreneuriat dans les quartiers » par la Boutique de gestion pour proposer à des jeunes de créer leur activité économique via le statut d'auto-entrepreneur ou autre.

■ Des actions de soutien à la mobilité des personnes en parcours d'insertion

- « Insertion, mobilité, prévention » par AFODIL pour permettre à 25 habitants des quartiers prioritaires d'Angers/Trélazé, de se présenter dans les bonnes conditions au permis B.
- « Préparation au code de la route » par le CAMT pour permettre à des personnes en structures d'insertion ayant des difficultés d'apprentissage de suivre une formation avec une pédagogie adaptée afin d'accéder au niveau requis pour le passage et l'obtention du code de la route.
- « Préparation au code pour des salariés en insertion » par le LEC pour leur permettre de dépasser les difficultés d'écrit et de lecture contrariant leur accès le passage du code de la route.
- « Coup de pouce solidaire » par le CCAS d'Angers pour aider les jeunes (18-25 ans révolus) en parcours d'insertion professionnelle, à obtenir le permis de conduire, afin d'accéder à l'emploi stable ou à la formation.

Ces 8 actions liées à l'emploi représentent 93% des crédits de la politique de la ville et d'Angers Loire Métropole.

■ Une action de soutien au cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires

- « Médiation environnementale » par la Régie de quartier de Trélazé pour sensibiliser des habitants au respect du cadre de vie (action de propreté aux alentours des points de tri des ordures ménagères) du quartier refait du « Grand Bellevue » afin de pérenniser les investissements réalisés dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU).

Cette action liée au cadre de vie et à la gestion urbaine de proximité représente 7% des crédits politiques de la ville et d'Angers Loire Métropole.

Initiatives développement durable

- Renforcer la cohésion de l'espace urbain
- Intégrer tous les citoyens par la garantie d'une égale qualité de services, l'insertion par l'emploi, les initiatives solidaires
- « Chantier d'avenir », action conduite par la Régie de quartier d'Angers sur les Hauts de st Aubin. L'objectif principal de cette action est de préparer à l'emploi ou à une reprise de formation qualifiante, 8 jeunes du quartier de Verneau en pleine rénovation urbaine. Ce chantier doit permettre de reprendre pied avec un parcours d'insertion socio-professionnelle

Cohésion sociale (suite)

Fait marquant au titre de 2013

Les acteurs du CUCS se sont réunis pour une journée d'analyse partagée les invitant à échanger réflexions, initiatives, projets et démarches menés sur 6 quartiers prioritaires de l'agglomération.

Une rencontre était organisée au centre Ginette Leroux de Trélazé pour évoquer les évolutions relatives aux opérations de renouvellement urbain et le projet stratégique local de Trélazé. 113 partenaires étaient au rendez-vous dont la moitié représentant des associations et l'autre moitié des collectivités. Le territoire du Grand Bellevue était mis en lumière en priorité autour de 4 ateliers, en lien avec les thématiques du CUCS et les questionnements du moment :

- *Emploi : quelles dynamiques de la politique de la ville en direction des jeunes éloignés de l'emploi ?*
- *Éducation : Comment agir sur la mixité des équipements en cœur de quartier ?*
- *Addiction et santé mentale : Quels outils pour une dynamique en cœur de quartier ?*
- *Habitat et cadre de vie : Quelle attractivité d'un quartier renouvelé ?*



© Thierry Bonnet

À venir en 2014

- > Le contrat urbain de cohésion sociale entre dans sa dernière année de fonctionnement. Le nouveau cadre réglementaire (adopté en février 2014) de la politique de la ville prévoit en 2015 que le portage des futurs contrats se fasse par les établissements publics de coopération intercommunale
- > La nouvelle loi prévoit 6 principes :
 - Une géographie prioritaire simplifiée et resserrée : fin des différents types de zonages et passage annoncée de 2 500 quartiers actuels à 1 300
 - Mobiliser avant tout le droit commun des pouvoirs publics : flécher pour l'Etat mais aussi pour les autres collectivités territoriales et organismes publics associés leurs crédits sur les quartiers prioritaires avant de pouvoir utiliser les crédits de la politique de la ville
 - Un portage de l'agglomération des futurs contrats de la politique de la ville tant pour leur fonctionnement que pour leur investissement
 - Une solidarité intercommunale qui doit être activée pour pouvoir recevoir les crédits spécifiques de la politique de la ville de la part de l'Etat
 - Une association des habitants des quartiers prioritaires pour construire le cadre du nouveau contrat de ville
 - Un programme de rénovation urbaine inscrit dans ses futurs contrats de politique de la ville

Entretien et maintenance des bâtiments

Les objectifs

Permettre d'assurer un parfait état de fonctionnement des bâtiments dont Angers Loire Métropole est propriétaire afin de garantir une capacité d'action 24h/24h dans les domaines de l'économie, du tourisme, des réserves foncières et administratif.

Les missions

- Assurer la continuité de l'activité dans l'usage normal des bâtiments communautaires en toute sécurité.
- Mettre en œuvre les décisions communautaires relatives au Programme pluriannuel d'investissement dans le domaine du bâtiment.
- Être assistant à la Maîtrise d'ouvrage.

Les actions 2013

- Démolition des bâtiments de la société POMANJOU à Saint-Sylvain-d'Anjou : 210 000 € TTC.
- Secours (onduleur supplémentaire et climatisation) de la salle serveurs à la direction des systèmes d'information communautaires : 125 000 € TTC.
- Réfection des toitures terrasses Arobase 1 : 120 000 € TTC.
- Réfection des toitures terrasses phase 2 aux Pépinières Fleming : 120 000 € TTC.
- Réaménagement du bâtiment Arobase 1 : changement des fenêtres phase 2013 : 172 000 € TTC.

Initiative développement durable

Déconstruction soignée avec tri rigoureux des matériaux pour un recyclage optimum (POMANJOU)

Faits marquants au titre de 2013

Réfection complète des terrasses (3 068 m²) des Pépinières Fleming et de la Maison des Sciences Humaines rue Fleming à Angers.

Arrachage complet du complexe existant de Résistance Thermique R =1.3 par une mousse de RT R =3.9.

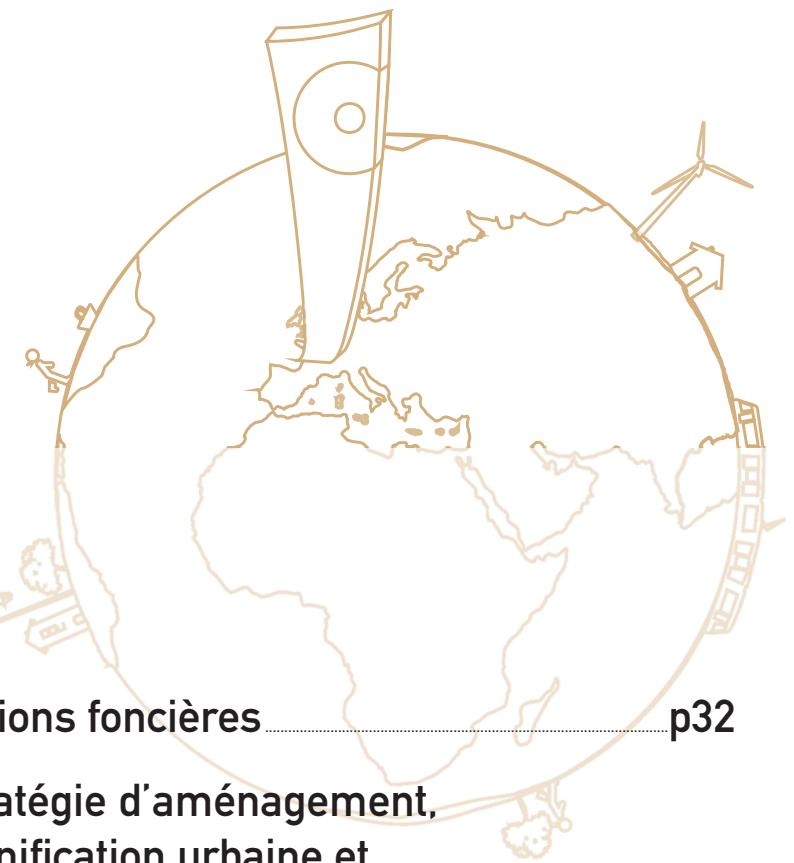
Obtention du Certificat Economie d'Energie (CEE).



À venir en 2014

- > Aménagement d'un garage solidaire : 200 000 € TTC
- > Changement des portes et fenêtres sur les bâtiments Fleming (programme sur 3 ans) 2014 : 330 000 € TTC
- > Construction d'un mur anti bruit TRIADE D3E : 120 000 € TTC
- > Extension bâtiment industriel Moul'Anjou à Pellouailles les Vignes : 90 000 € TTC
- > Démolition phase 1 Terrien Cocherel : 192 000 € TTC
- > Démolition phase 2 Terrien Cocherel - Pasteur : 450 000 € TTC

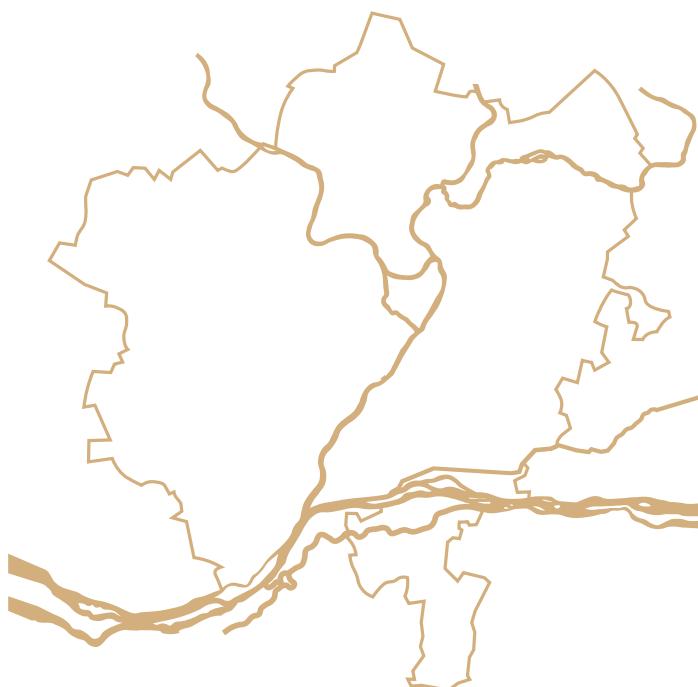
Territoire



Actions foncières p32

**Stratégie d'aménagement,
planification urbaine et
aménagement rural** p33

Espaces verts communautaires p35



Actions foncières

Les objectifs

Acquérir les biens immobiliers (bâtis ou non bâtis) nécessaires à la mise en œuvre des politiques de l'agglomération et de la Ville d'Angers ; en assurer la gestion (hors baux) jusqu'à leur affectation définitive ou leur revente.

Assister les communes de l'agglomération dans leurs démarches foncières à leur demande.

Les missions

- Suivi complet des Déclarations d'Intention d'Aliéner dans le cadre du droit de préemption urbain et en zone d'aménagement différé (ZAD), du droit de priorité et du droit de préemption sur les baux et fonds commerciaux.
 - Maîtrise foncière des immeubles nécessaires à la mise en œuvre des projets communautaires et de la Ville d'Angers, à la mise en œuvre des projets communaux dans le cadre du portage foncier ; maîtrise foncière des biens qui seront intégrés au patrimoine de l'agglomération.
 - Suivi des procédures d'acquisition et de cession des biens immobiliers et autres contrats.
 - Suivi des conventions de gestion avec les communes dans le cadre du portage foncier.
 - Organisation des enquêtes publiques de déclassement et de classement de voirie.
 - Suivi des procédures de déclaration d'utilité publique.
 - Suivi des contentieux liés à l'activité du service.
 - Stratégie immobilière sur des opérations complexes.
 - Conseil juridique en matière de droit de préemption et de droit de priorité ; sur les Déclarations d'Utilité Publique ; en droit immobilier et commercial.
- Activité externe :** Prestations de transactions et conseil juridique pour la SARA, la SPLARN et la SPL2A (exercée uniquement par la cellule Transactions/Conseil/Contentieux).

À venir en 2014

- > Procédures d'expropriation relatives de la DUP La Vilnière sur les communes d'Avrillé, Beaucozé, Angers et aux trois DUP Réserves Foncières Multisites sur le territoire des communes de Soucelles, Saint-Lambert-la-Potherie, Saint-Léger-des-Bois, Feneu, La Meignanne pour la mise en oeuvre du PLH
- > Dossier de DUP Réserves Foncières sur Feneu (activités artisanales)
- > Dossier de DUP Réserves Foncières Cœur de Polarité Sud-Ouest
- > Dossier de DUP Ville d'Angers sur le site des Eclateries
- > Dossier de DUP Transfert du TAGV des Perrins
- > Dossier de DUP La Bouzanne sur Mûrs-Érigné
- > Acquisition du site Bouvet, et acquisitions /cessions d'autres sites industriels
- > Poursuite des acquisitions sur les quartiers de Monplaisir, Rives Nouvelles, Terrien-Cocherel, La Poste Rallient
- > Baux emphytéotiques et ventes pour réalisation de résidences d'insertion
- > Participation à la démarche de stratégie foncière sur les sites mutables sur la Ville d'Angers
- > Poursuite du travail d'informatisation des dossiers fonciers de la Ville d'Angers

Les actions 2013

Secteur Gare + (vente au Groupe Giboire), GARE +, Rives Nouvelles, Thomson-Technicolor, Place de l'Europe à Monplaisir, centre de formation du SCO, la déclaration d'utilité publique (DUP) La Bouzanne (transfert exploitant), la DUP Vilnière, Monplaisir.

Chiffres clés

Pour le compte d'Angers Loire Métropole :

- **36 acquisitions pour 4 705 202 €** dont :
 - 15 pour le compte de l'agglomération pour 812 735,91 €
 - 21 pour le compte des communes pour 3 892 468 €
- **16 cessions pour 2 998 131,82 €** dont les reventes aux communes d'Angers, de Bouchemaine, Briollay, Plessis-Grammoire, Pellouailles-les-Vignes, Saint-Barthélemy-d'Anjou, Saint-Sylvain-d'Anjou, Sarrigné de leurs réserves foncières.

Pour le compte de la Ville d'Angers :

- **8 acquisitions pour 154 996 €**
- **9 cessions pour 709 054 €**
- **2 baux emphytéotiques pour des redevances totales de 39 €**

Dossier conclus pour le compte de la SARA et des communes de l'agglomération :

- **14 pour la SARA**
- **11 pour les communes de l'agglomération**
- **3 177 DIA instruites** dont **2 885** au titre du DPU et des ZAD, **292** au titre du droit de préemption SAFER, **75** au titre du droit de préemption fonds et baux commerciaux
- **77 demandes d'estimation à France Domaine** ont été effectuées
- **13 préemptions, 8 délégations du droit de préemption**
- **En 2013, 6 contentieux devant le juge administratif et 2 contentieux devant le juge civil**

Faits marquants au titre de 2013

- **La réorganisation de la Direction et la reprise des dossiers fonciers de la Ville d'Angers** (dont le démarrage de l'informatisation des titres de propriété).
- **Maîtrise foncière totale de la ZAC GARE+ sans recours au juge de l'expropriation.**

Initiatives développement durable

- **Préemptions et acquisitions en vue de la réalisation de zones d'habitat respectant les critères du PLH et également en vue du renouvellement urbain dans les communes de l'agglomération**
- **Acquisitions menées dans un cadre environnemental sur les Basses Vallées Angevines ainsi que dans le cadre de la DUP Vilnière, en vue de la restauration du ruisseau la Vilnière, de création de zones humides, de gestion des terres sur un mode durable**

Stratégie d'aménagement, planification urbaine et aménagement rural

Les objectifs

Mise en cohérence des politiques publiques territorialisées.

Les missions

■ Planification urbaine et études stratégiques

- Réflexion sur les dynamiques d'organisation du territoire et conception des documents de planification urbaine.
- Expertise et conseil auprès des communes sur leurs perspectives d'urbanisation.
- Elaboration et gestion des documents d'urbanisme existants sur les 33 communes de l'agglomération.
- Formulation d'avis sur les grands documents de planification et de programmation des établissements publics de coopération intercommunale et communes voisines.
- Accueil et réception du public sur les documents d'urbanisme.

■ Aménagement rural

- Préserver et maintenir une agriculture périurbaine de service et de proximité : animer et coordonner un partenariat avec la profession autour d'un projet de territoire partagé : maintien de l'activité agricole par le foncier, soutien la promotion de la production locale...
- Préserver et maintenir les paysages, les milieux porteurs de biodiversité remarquable et ordinaire. Elaboration d'un programme d'actions en faveur de la trame verte et bleue, de préservation et de valorisation des Basses Vallées Angevines et mise en œuvre d'un contrat territorial des milieux aquatiques.

Chiffres clés

Planification urbaine et études stratégiques

- 25 procédures d'évolution des documents d'urbanisme
- 20 réunions publiques sur les communes hors Angers et 5 sur Angers à l'échelle des pôles

Aménagement rural

- Les Basses Vallées Angevines (BVA) dernier site de préservation du Râle des Genêts (près de 74% de la population nationale y nichent).
- Entretien et gestion de plus de 360 km de circuit de randonnée
- 5 700 scolaires ont participé au programme d'éducation des BVA
- 14 km de haies bocagères replantées
- 40 vaches vendues sous le label l'Éleveur et l'Oiseau (produites dans les BVA)

Faits marquants au titre de 2013

- Planification urbaine et études stratégiques

Deux débats au Conseil Communautaire sur le PADD et un débat dans chacune des 33 communes d'Angers Loire Métropole.

- Aménagement rural

Le programme d'actions de restauration et d'entretien du territoire des Basses Vallées Angevines (9 200 ha) est arrêté et approuvé par les 6 maîtres d'ouvrage du site. Pour rappel, l'enjeu est de répondre à la directive cadre sur l'eau d'atteinte du bon état écologique des cours d'eau (Mayenne, Sarthe, Loir, Maine-et-Loire).



© Thierry Bonnet

Stratégie d'aménagement, planification urbaine et aménagement rural (suite)

Les actions 2013

■ Planification urbaine et études stratégiques

- Participation à la réorganisation de la Direction mutualisée depuis le 1^{er} janvier 2013 et notamment accompagnement de la territorialisation des services.
- Elaboration, écriture et organisation des débats sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), socle politique du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) affichant les orientations majeures pour le territoire en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'environnement, de développement économique, etc.
- Poursuite de la concertation et de la co-construction du PLUi notamment via 20 réunions publiques sur les communes hors Angers et 5 sur Angers à l'échelle des pôles de quartier.
- Conduite des réunions avec les communes sur les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement du PLUi et le zonage (12 réunions en fin d'année 2013).
- Pilotage et/ou contribution au suivi des études thématiques liées au PLUi :
 - Poursuite de l'évaluation environnementale.
 - Suivi des études d'aménagement sur les polarités (mandat d'études confié à la SPL2A).
 - Lancement de l'étude sur l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine à Bouchemaine, Béhuard, Savennières.
 - Pilotage de l'étude sur le zonage pluvial qui sera annexé au PLUi.
 - Finalisation de l'étude sur les lignes structurantes de transports en commun.

Initiatives développement durable

- Structuration et valorisation des filières courtes (légumes/volailles)
- Gestion différenciée des sentiers de randonnée via des entreprises d'insertion

À venir en 2014

- > Planification urbaine et études stratégiques
 - Finalisation du règlement et des orientations d'aménagement et de programmation.
 - Poursuite de la concertation avec les partenaires associés et le grand public.
 - Poursuite de l'élaboration du PLU Communautaire (rapport de présentation, règlement et zonage)
- > Aménagement rural
 - Renouvellement des contrats Mesures Agro-Environnementales climatiques sur le site des Basses Vallées Angevines
 - Réactualisation du Document d'Objectifs Natura 2000 Basses Vallées Angevines
 - Mise en œuvre d'un protocole d'anticipation foncière sur les espaces agricoles et espaces naturels
 - Campagne de plantation de haies
 - Premières actions de restauration de la zone humide des BVA

Espaces verts communautaires

Les objectifs

Le service espaces verts ouvre au public des espaces verts et naturels. Ces espaces doivent offrir les aménités attendues par le public et accueillent différentes activités : plongée, accrobranche, baignade, parcours d'orientation, jeux ...

Chiffres clés

- Budget investissement : **644 000 €**
- Budget fonctionnement : **389 602 €**

Les missions

Le service aménage et entretient parcs, espaces naturels, sentiers, voies vertes qui s'inscrivent notamment dans la trame verte et bleue du territoire.

Il intervient également sur les ruisseaux et zones humides présents sur ces espaces.

Le service organise également des animations autour du végétal sur les parcs (Jardins d'Expression).

Les actions 2013

- Extension du Parc Saint-Nicolas sur le territoire de la commune de Beaucouzé : 15 ha de boisement, de zones humides et parcelles à vocation agricole ouverts au public à travers un ensemble de cheminements.
- Création de l'événement Jardins d'Expression : appel à projet auprès des scolaires et étudiants du paysage et des arts pour des créations autour d'un thème annuel. Le règlement de ce jeu concours préconise des partenariats entre étudiants des différentes formes d'arts, scolaires, entreprises. C'est souvent pour un établissement l'occasion d'un projet éducatif.
- Aménagement du potager du Domaine de Pignerolle pour accueillir l'événement Jardins d'Expression.
- Réfection de l'allée principale du parc André Delibes et aménagement des accès à la passerelle créée par l'association Défis du Coeur.
- Restauration de l'allée cavalière du parc des Sablières.
- Création d'une plate-forme de valorisation des déchets verts sur le site des Ardoisières.

Fait marquant au titre de 2013

L'événement Jardins d'Expression à Pignerolle a accueilli plus de 34 000 visiteurs pour sa première édition.

Initiative développement durable

- Plan de gestion pluriannuel des boisements du parc des Sablières (réalisation Office National des Forêts)

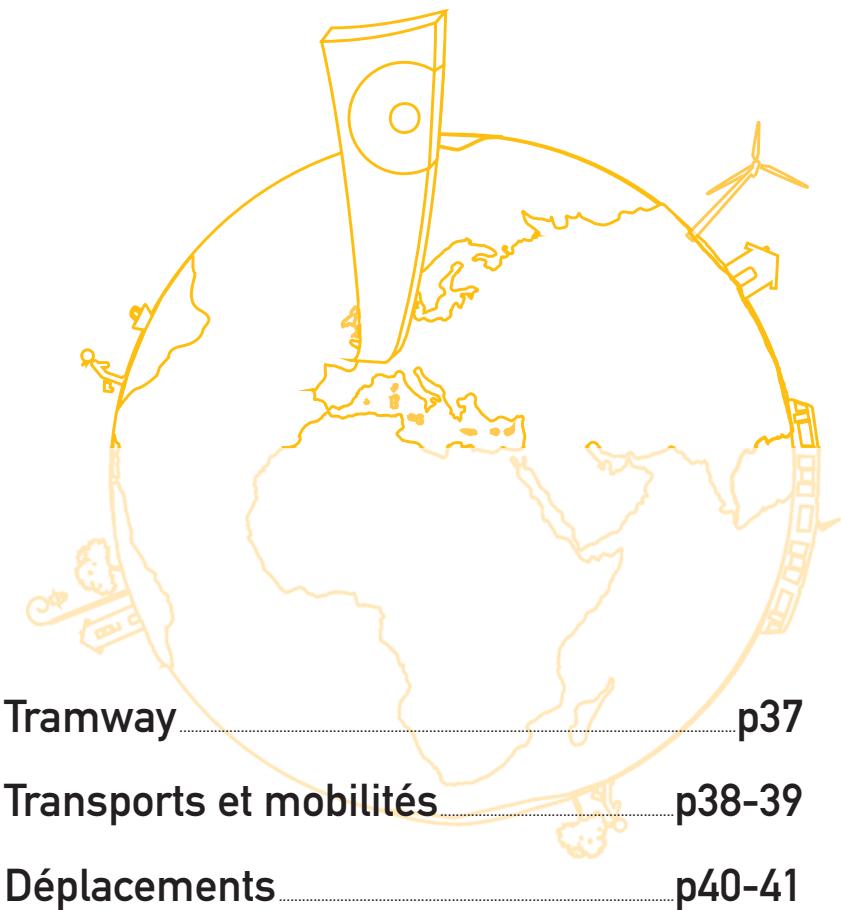
À venir en 2014

- > Site des Ardoisières : suite à acquisition foncière, dégagement de 23 000 m³ de schiste qui recouvrent sur ponceau le ruisseau du lapin. Cette opération vise à faciliter le libre écoulement des eaux et favoriser la biodiversité en confortant un continuum écologique
- > Sous réserve de la maîtrise foncière, poursuite de l'extension du parc Saint-Nicolas vers l'amont des ruisseaux de la Vilnière et du Brionneau



© Thierry Bonnet

Déplacements



Tramway

Les objectifs

Dans le cadre de la politique des transports d'Angers Loire Métropole, la mission tramway a pour objectif de conduire le projet d'extension du réseau par la création d'une seconde ligne de tramway Est/Ouest.

Chiffres clés

- Montant des sommes dépensées au 31/12/2013 : **888 000 €**

Les missions

Conduite du projet de réalisation de la ligne B de tramway.

Les actions 2013

Démarrage du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Lancement des marchés d'études préalables pour la ligne B :

- Démarrage des études d'insertion.
- Réalisation d'études de compatibilité d'ouvrages d'art.
- Réalisation de levés topographiques.
- Démarrage des études acoustiques.
- Réalisation d'un diagnostic archéologique de la ligne.

Fait marquant au titre de 2013

Dépôt d'un dossier de candidature pour la ligne B de tramway, en réponse à l'appel à projets de transports collectifs 2013, lancé par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie.

Initiative développement durable

Travail sur la végétalisation de la plateforme tramway engagé avec l'architecte en charge des études d'insertion

À venir en 2014

- > Etudes d'insertion détaillées
- > Démarrage des études d'impact et socio-économiques
- > Concertation préalable



Transports et mobilités

Les objectifs

Dans le cadre de sa compétence transport, Angers Loire Métropole accompagne au quotidien ses habitants dans une démarche de mobilité durable. Autorité organisatrice des transports sur les 33 communes qui la composent, l'agglomération met en œuvre une politique de déplacements adaptée aux besoins réels de mobilité des habitants et basée sur la complémentarité des différents modes et le développement de l'intermodalité. Avec son réseau de transport en commun, qui se structure depuis juin 2011 autour de la première ligne de tramway et des lignes de bus fortes, (les Métropoles), Angers Loire Métropole offre à ses habitants un service performant, sécurisé et confortable. L'agglomération veille également à offrir un service de transport accessible à tous. Le schéma directeur d'accessibilité, voté en 2008, prévoit l'aménagement du réseau de transport (arrêt, information voyageurs...) afin de le rendre accessible au plus grand nombre.

Les missions

■ Le service transport

Mise en œuvre de la politique de l'agglomération en matière de transport en commun.

Suivi de la délégation de service public confiée à Keolis Angers jusqu'en juillet 2013 pour l'exploitation du réseau de bus. Aide à la définition des conditions d'organisation et d'exploitation du système de transport en matière d'offre (réorganisation du réseau de bus), de qualité de service (nouvelle image du réseau, mise en accessibilité) et de tarification (billettique).

Mise en œuvre de la politique d'investissement (achat des bus, équipements des dépôts...). Contrôle et évaluation des délégations de service public (réseau IRIGO et IRIGO Handicap Transport).

Conseil et prescripteur auprès des autres services et des organismes sur la question de l'organisation des transports dans le cadre par exemple de nouvelles opérations d'urbanisme ou pour l'élaboration des documents de planification (Scot, PLU, PDU).

Un travail en lien avec les autres autorités organisatrices de transport (Conseil Général de Maine-et-Loire ou Conseil Régional des Pays de la Loire) et les opérateurs du transport ferroviaire (RFF et SNCF) est également conduit pour mettre en cohérence l'ensemble des modes de transport et développer l'intermodalité. La valorisation de l'étoile ferroviaire angevine (réouverture de la halte ferroviaire de Trélazé), l'amélioration de l'accessibilité du territoire (Virgule de Sablé, Interconnexion des lignes à grande vitesse) sont également des dossiers pilotés par la Direction.

Fait marquant au titre de 2013

Un nouveau contrat de délégation de service public a été passé avec Keolis Angers pour 6 ans (juillet 2013 - juillet 2019)

Ce nouveau contrat a été négocié afin de ne pas augmenter la contribution financière de l'agglomération. Une offre supplémentaire a été négociée à coût constant (= gain de 180 000 €) et notamment :

- l'amélioration de fréquence sur la ligne 1 (Belle Beille - Monplaisir)*
- la desserte de la Cité de la Solidarité par la ligne 9*
- les services supplémentaires sur la commune de Saint-Sylvain-d'Anjou pour le groupe scolaire Saint-Aubin-la-Salle*
- le prolongement de la ligne 10 pour la desserte du Pôle 49 à Saint-Barthélemy-d'Anjou*

Chiffres clés

- 10.6 millions de km de réseau IRIGO**
- 187 véhicules dont 17 rames de tramway**
- 32.9 millions de voyages dont 25% en tramway soit +8% par rapport à l'année 2012**
- 44 500 abonnés au réseau (moyenne par mois)**
- 4 parkings relais tramway**

■ Le conseil en mobilité

Accompagnement des entreprises privées, les établissements publics ou scolaires, les universités, pour développer des plans de déplacement et diminuer la part de l'utilisation de la voiture individuelle. Il s'agit de travailler avec les structures pour aller vers un changement de comportement en adoptant de nouveaux modes de transports tels que le vélo, la marche à pied et les transports en commun ou le covoiturage. Actuellement une trentaine de plans de déplacement a été mise en place avec l'aide technique et méthodologique de la Direction qui en assure également le suivi et compile les évaluations.

Des actions de sensibilisation et d'animation sont également pilotées par la Direction en lien avec le service de la communication (semaine de la mobilité, fête du vélo...).

Les actions 2013

■ Activité du réseau de transport

Dans le cadre de l'adaptation du réseau de transport IRIGO pour la rentrée 2013, il est apparu nécessaire d'apporter des modifications sur le quartier de Monplaisir. L'itinéraire de la ligne 9 a été modifié afin de desservir le nouvel équipement de la Cité de la Solidarité. Pour la desserte de soirée, la ligne 1S a également été adaptée pour assurer la desserte du Chabada et de la Cité (desserte toutes les 30 minutes de 21h à 00h30).

En prévision de l'ouverture du nouveau centre aquatique, les lignes 8 et 5 du réseau de transport ont été revues. Les deux lignes ont été prolongées pour desservir ce nouvel équipement et offrir une connexion directe avec le tramway et le parking relais.

La ligne 2 entre Angers et Saint-Sylvain-d'Anjou a été renforcée à partir de septembre 2013 afin d'assurer la desserte du nouveau pôle scolaire Saint-Aubin-la-Salle. Un nouvel arrêt de bus a été créé et sécurisé au niveau des entrées et sorties de l'établissement.

■ Lancement d'une application mobile pour le réseau de transport

Depuis mai 2012, afin de faciliter la vie des usagers des transports en commun, Angers Loire Métropole en lien avec Keolis et Altaïr multimédia (une entreprise angevine) ont développé une nouvelle application mobile. Baptisée Irigo, cette application est conçue pour faciliter les déplacements en transports en commun sur les lignes urbaines et suburbaines et sur la ligne de tramway.

Pour obtenir les informations d'horaires en temps réel, l'application est en lien direct avec le Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageurs (SAEIV), un outil qui permet un suivi des véhicules sur le réseau.

L'application s'appuie également sur le système de billettique afin de permettre la consultation du contenu d'une carte A'tout,

Transports et mobilités (suite)

des titres chargés dessus, des dates de fin de validité des abonnements et des tickets restants.

■ Campagne de sécurisation des points d'arrêt

Une campagne de sécurisation des points d'arrêts voyageurs suburbains a été engagée cette année 2013 afin de garantir un maximum de sécurité pour les usagers du réseau de transport. Cette opération a pour objectifs de :

- Supprimer les arrêts non utilisés ou dont la sécurité ne peut être améliorée.
- Réduire les risques de conflit voitures/cars aux arrêts suburbains.
- Renforcer la sécurité des usagers aux arrêts.
- Supprimer les bornes d'informations voyageurs qui ne peuvent être utilisées (charge des batteries insuffisante, affichage en partie des horaires théoriques et non en temps réel).

■ Poursuite de la mise en accessibilité des arrêts de bus

Le programme de mise en accessibilité du réseau se poursuit avec :

- Les bus équipés de rampe d'accès (44 bus standard et 52 bus articulés).
- Les travaux aux arrêts de bus (145 arrêts traités depuis 2009). Ainsi, les lignes A, 1, 2, 5, 4, 14 ont été rendues accessibles.

■ Etude projet et avant projet sur la halte ferroviaire de Trélazé

La commune de Trélazé dispose sur son territoire d'une halte ferroviaire qui n'est plus en service. La Région des Pays de la Loire, Angers Loire Métropole et la commune de Trélazé ont décidé de remettre en service la halte afin de mieux desservir le secteur Est de l'agglomération. En effet, le développement de l'urbanisation sur ce secteur (projet de ZAC de la Guérinière et de la Quantinière) pose la question de son accessibilité en transport en commun et de la possibilité d'utiliser l'ancienne halte ferroviaire de Trélazé comme pôle d'échange multimodal.

Le montant des travaux est estimé à 5.3 millions d'euros (en € 2012). Le programme comprend la création :

- D'une passerelle au-dessus des voies ferroviaires.
- D'un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite.
- De deux quais accessibles équipés d'abris et d'équipement de distribution de titre de transport.
- D'un parking voitures de 100 places (côté sud).
- D'un abri vélo sécurisé,
- De quatre emplacements d'arrêts autobus (pour les deux lignes du réseau IRIGO).
- Et d'une zone de dépose minute.

La Région des Pays de la Loire a confié à RFF la maîtrise d'ouvrage qui ne portera toutefois pas sur l'ensemble du projet. Le parking, les quais bus et le parking vélos seront sous la maîtrise d'ouvrage de la commune de Trélazé, ce qui permettra une cohérence d'ensemble avec le programme d'aménagement urbain.

La Région des Pays de la Loire et Angers Loire Métropole financeront à parité cette nouvelle halte.

Une convention de partenariat a été passée en 2013 pour le lancement des études avant projet et projet.

■ Livraison du parking pour la halte ferroviaire de Briollay

La commune de Briollay est traversée par la voie ferroviaire Angers Paris et comporte une halte ferroviaire au lieu dit « Le Vieux Briollay ». Cette gare est desservie par 4 trains à destination d'Angers dans la matinée et par 6 trains au départ

d'Angers en après-midi et soirée.

Le secteur connaît des problèmes de saturation au niveau du stationnement. Compte tenu de la hausse de la fréquentation sur cette halte ferroviaire et la volonté d'Angers Loire Métropole d'en faciliter l'accès à ces usagers, Angers Loire Métropole et la commune de Briollay ont souhaité créer du stationnement à proximité de la halte ferroviaire.

Pour la première tranche de travaux, la commune de Briollay a fait l'acquisition du terrain auprès d'un particulier (parcelle de 364 m²). Angers Loire Métropole a assuré la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux pour un montant de 50 000 € HT. La Région des Pays de la Loire a versé une subvention de 12 500 €.

■ Mise à jour de la carte des aménagements cyclable sur l'agglomération

La carte des aménagements cyclables sur le territoire d'Angers Loire Métropole a été mise à jour en 2013. Elle a fait l'objet d'une diffusion auprès de l'ensemble des communes de l'agglomération.

Initiative développement durable

Dans le cadre du développement des déplacements sur leur territoire et dans leur recherche constante d'améliorer la qualité de l'environnement, Angers Loire Métropole et Nantes Métropole ont mis en commun leurs forces pour effectuer un regroupement de commandes afin d'acquérir cinq bus hybrides articulés.

Deux pour Angers et trois pour Nantes. Fruit d'un premier travail mené dans le cadre d'un projet européen consacrée à l'étude des conditions de réussite d'achat groupé de bus propres à l'échelle européenne (projet EIE COMPRO), cette commande mutualisée constitue aujourd'hui une première sur le territoire ligérien.

À venir en 2014

- > Déploiement du système E-Fan (économies de consommation gazole pour les bus)
- > Concertation préalable sur la halte ferroviaire de Trélazé
- > Adoption de l'agenda de mise en accessibilité
- > Nouveaux services pour la vente de titre de transport (distributeur de titre et recharge dans les distributeurs bancaires).
- > Rénovation des ateliers de maintenance bus au dépôt de Saint-Barthélémy-d'Anjou

Déplacements

Les objectifs

Dans le cadre de sa politique publique, Angers Loire Métropole a pour volonté de planifier et mettre en œuvre la politique de déplacements (tous modes) sur son périmètre.

L'enjeu est d'assurer l'accessibilité de son territoire et de ses principaux équipements en étudiant et en finançant les projets routiers structurants tout en veillant à l'articulation des projets d'aménagement urbain et d'infrastructures de transport collectif (sites propres bus-tramway) avec les déplacements sur le territoire.

Les missions

La direction Déplacements a pour mission de conduire les études et de mettre en œuvre la politique en matière de déplacements sur le territoire d'Angers Loire Métropole.

■ Le Plan de déplacements urbains :

- Mettre en œuvre les actions inscrites au Plan de Déplacements Urbains 2005.
- Assurer un suivi de la mise en œuvre de ces actions et en mener l'évaluation.
- Lancer les études nécessaires à ce suivi et à la mise à jour des éléments de connaissance de la mobilité (observatoire de déplacements).

■ Les infrastructures routières et l'organisation des déplacements tous modes :

- Identifier les nouveaux enjeux en matière de déplacements à partir de ce suivi et définir de nouvelles orientations dans le cadre de l'élaboration en cours du Plan local d'urbanisme (PLU) intercommunal et de son volet Déplacements.
- Identifier les besoins et les dysfonctionnements en matière d'infrastructures et de circulation (Voitures, Transports Collectifs, Vélos, Piétons) au regard du développement de l'agglomération (habitat, économie, ...) et proposer des axes d'amélioration.
- Consolider le partenariat nécessaire avec les maîtres d'ouvrage (Etat, Conseil Général de Maine-et-Loire, concessionnaires autoroutiers, communes) pour étudier la faisabilité des projets et leur mise en œuvre, du point de vue technique et financier.
- Suivre la mise en œuvre des projets et anticiper leur impact sur le fonctionnement du territoire.

Initiative développement durable

Mise en œuvre de nouvelles modalités de financements des infrastructures d'aménagement cyclables plus avantageuses pour les communes.

■ Le stationnement :

- Mettre en œuvre une politique de stationnement adaptée au territoire en adéquation avec les objectifs fixés de répartition modale (voiture - vélo - marche à pied - transport collectif).

■ Les nouvelles mobilités

- Contribuer au développement de projets de déplacement innovants (mobilité électrique...).

Les actions 2013

■ Rédaction du volet Déplacements du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, tenant lieu de Plan de Déplacements Urbains

- Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) : définition des grands axes de la politique des déplacements sur le territoire
- Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) : proposition de structuration de l'OAP Déplacements (tenant lieu de PDU) et expertise déplacements sur les sites stratégiques de développement du territoire

■ Mise en place d'un observatoire des déplacements

- Organisation d'une campagne de comptages vélos et piétons en octobre/novembre et de deux campagnes de comptages routiers en juin et en octobre
- Mise à jour de l'observatoire du stationnement
- Poursuite de l'élaboration de l'observatoire de l'accidentologie sur l'agglomération
- Elaboration de la publication n°1 : Trafic et déplacements automobiles de l'observatoire des déplacements

À venir en 2014

- > Poursuite de l'élaboration du PLU intercommunal : finalisation du volet Déplacements (tenant lieu de PDU)
- > Poursuite de l'observatoire des déplacements dans le cadre de l'évaluation continue de la politique Déplacements : comptages routiers, comptages vélos et piétons, comptages stationnement, observatoire du stationnement, observatoire de l'accidentologie
- > Communication sur l'observatoire des déplacements au travers d'un document de synthèse reprenant les principaux résultats et éléments en matière de déplacements sur le territoire à destination des institutionnels et du grand public. Diffusion semestrielle par thématique (1^{ère} parution : Trafic et déplacements automobiles)
- > Dépôt du dossier de candidature portant sur le déploiement de bornes de recharge électrique avec le SIEML (clôture de l'appel à candidature : décembre 2014)

Déplacements (suite)

■ Projets de création d'infrastructures routières ou de compléments d'échangeurs routiers sur le réseau structurant à 2x2 voies

- Echangeur de Moulin Marcille (Les Ponts-de-Cé) :
 - Accompagnement de la création d'une nouvelle bretelle de sortie sur l'A87 vers le Parc d'activités de Moulin Marcille (22 ha).
 - Maîtrise d'ouvrage : Autoroutes du Sud de la France (ASF), financement 100% Angers Loire Métropole.
 - Approbation de la convention relative au financement de la bretelle en Conseil de Communauté du 11/07/13.
- Echangeur de Sorges (Les Ponts-de-Cé)
 - Optimisation de l'échangeur actuel par la création d'un giratoire à l'Ouest.
 - Engagement d'une étude en vue de définir les modalités d'organisation des flux sur cet échangeur et d'analyser les impacts de ces aménagements sur le réseau de voirie adjacent.
- Déviation des Ponts-de-Cé et axe de Lattro de Tassigny (Les Ponts-de-Cé / Angers)
 - Conduite d'une étude de faisabilité et de trafic pour évaluer la pertinence d'un contournement de la ville des Ponts-de-Cé par la création d'une voie nouvelle selon différents scénarii d'aménagement et la requalification de l'axe David d'Angers/ de Lattro de Tassigny en y intégrant la réalisation d'un axe en transport collectif structurant (site propre).
- Entrée Est
 - Requalification des ouvrages (site Montaigne/Montrejeau/ Gandhi/Espace Anjou).
 - Conduite d'une étude de faisabilité pour la reconfiguration fonctionnelle de l'ouvrage afin de favoriser les mouvements circulaires plutôt que radiaux.

■ Accompagnement des projets urbains et articulation avec les projets de transports en commun

- Rives Nouvelles

Etude des impacts en matière de circulation et de trafic à l'échelle du territoire des projets d'aménagement des nouvelles infrastructures routières et de la requalification de la voie des Berges.

- Tramway ligne B

Coordination des études d'insertion de la ligne B avec l'organisation fonctionnelle des déplacements tous modes à l'échelle du territoire ainsi qu'à l'échelle plus fine du quartier desservi.

■ Schéma Directeur des Infrastructures Cyclables

Proposition de nouvelles modalités de financement par voie de fonds de concours pour la réalisation d'aménagements cyclables d'intérêt d'agglomération ou intercommunal.

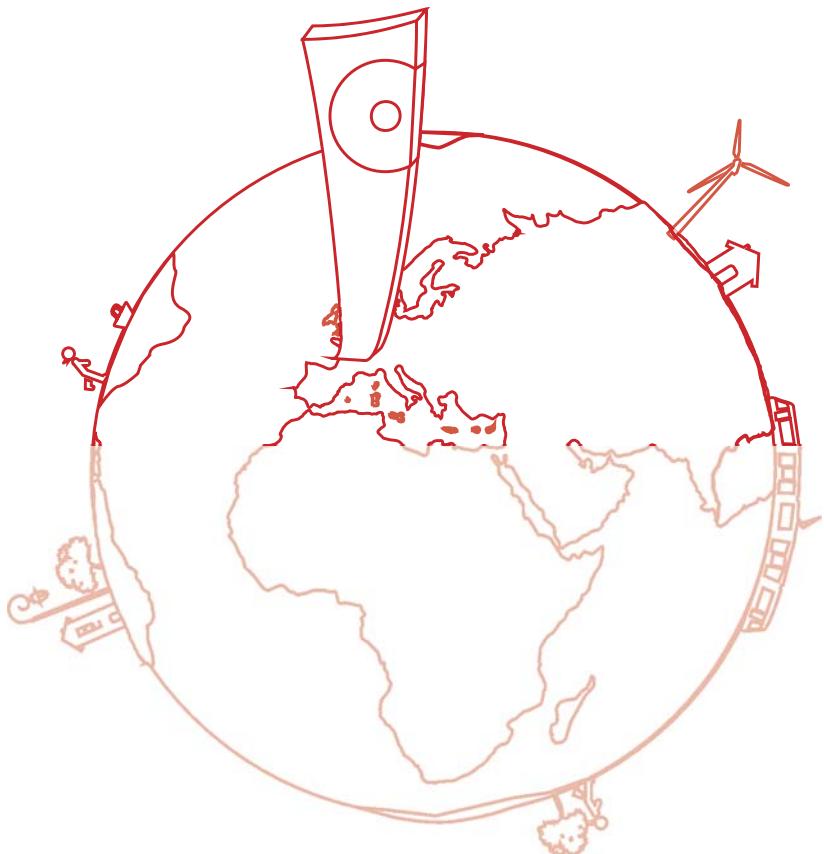
■ Mobilité électrique : projet de déploiement de bornes de recharge électrique à l'échelle du territoire

Accompagnement du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Maine et Loire (SIEML) pour le compte des communes d'Angers Loire Métropole dans le cadre d'un appel à candidature national.



© Thierry Bonnet

Rapport financier



Les principaux enseignements du compte administratif 2013

L'exercice budgétaire 2013 traduit à la fois la stabilisation des finances métropolitaines (investissement, dette, autofinancement) et la poursuite de la mobilisation de notre Agglomération dans les secteurs prioritaires de l'économie et du logement.

On peut retenir de l'exercice 2013 :

- Un effort d'investissement de 65.5 M€ (hors transferts d'emprunts) soit un niveau inférieur à l'année 2007 avec 85 M€,
- Un autofinancement net de 44.2 M€, en progression,
- Des recettes exceptionnelles (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises en hausse de 4 M€),
- Un appel à l'emprunt limité à 15 M€ (hors transferts),
- Une dette contenue autour de 380 M€ d'encours et de 27 M€ d'annuités.

Avec un résultat de clôture excédentaire de 33.7 M€ et un autofinancement stabilisé à plus de 40 M€ pour 65 M€ d'investissement annuel, Angers Loire Métropole démontre ainsi sa capacité à demeurer l'un des acteurs majeurs du développement de notre territoire.

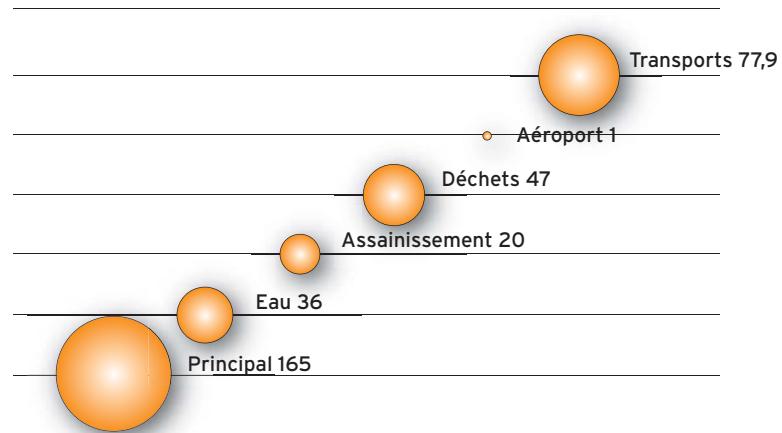
Pour autant, le niveau élevé de la dette et la hausse de la fiscalité pour 15 M€ lors du précédent mandat afin de faire face aux charges nouvelles doivent inciter à la prudence

Nota bene :

- Les résultats présentés dans ce rapport ne prennent en compte que les mouvements réels, c'est-à-dire les mouvements financiers qui donnent lieu à des encassemens ou des décaissements à l'inverse des mouvements d'ordre qui retracent des opérations purement comptables.
- Les opérations relatives à la gestion de trésorerie (les OCLT – ouvertures de crédits à long terme) qui s'équilibrent en dépenses et en recettes ne sont pas comptabilisées
- Les montants sont exprimés en millions d'euros (M€).

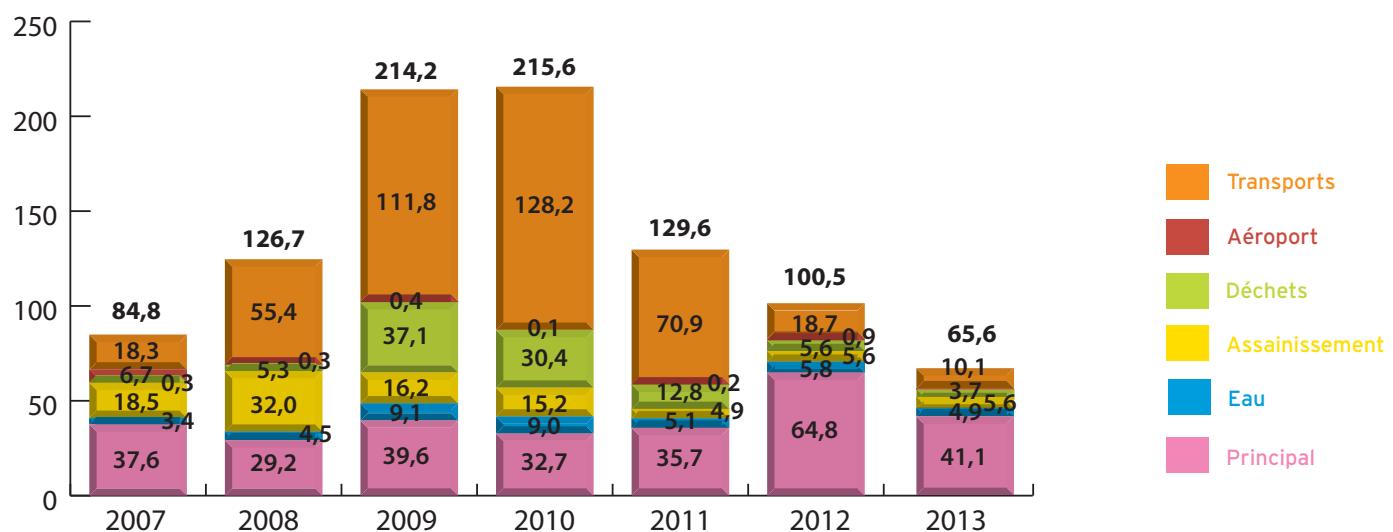
Les budgets d'Angers Loire Métropole

- 1 budget principal et 5 budgets annexes qui se répartissent comme suit (dépenses totales en M€) :



L'investissement

- Dépenses d'investissement par budget :



Après des années de très forts investissements autour des équipements structurants que sont la 1^{ère} ligne de tramway, la station de dépollution des eaux usées de la Baumette et le Centre de traitement des déchets Biopôle, Angers Loire Métropole retrouve un niveau d'investissement plus modeste sans renoncer à ses politiques prioritaires dans le domaine économique et le logement.

Pour 2013, les principales opérations d'investissement ont concerné :

- La politique de l'habitat : 10,2 M€
- Les constructions scolaires du 1^{er} degré : 8,15 M€
- L'enseignement supérieur : 4,4 M€
- Le développement économique 3,1M€ avec notamment l'acquisition du matériel de technicolor (1 M€) et l'aménagement des ZAC pour 1 M€
- Les voiries d'agglomération : 1,75 M€ (avec notamment l'échangeur de la ZAC océane pour 1,4M€)

Le fonctionnement (hors dette)

L'évolution des principaux postes de dépense et de recette du budget principal et des budgets annexes agrégés est présentée dans les deux tableaux suivants :

Les évolutions de la nouvelle fiscalité issue de la suppression de la taxe professionnelle restent difficiles à appréhender. En particulier pour l'exercice 2013 avec une hausse de 4 M€ de la CVAE qui ne s'est pas reproduit en 2014.

Baisse de la DGF (dotation globale de fonctionnement) : les effets du programme de maîtrise des déficits publics se font déjà sentir avec une baisse de 1,7 %. Pour 2014, le montant notifié évolue à nouveau à la baisse de 1,2 M€ soit -2,7%.

EN DEPENSE	CA 2012	CA 2013
Délégations de service public	45,8 M€	45,5 M€
Charges de personnel (compte 64)	29,6 M€	30,63 M€
Autres Charges	104,2 M€	111,3 M€

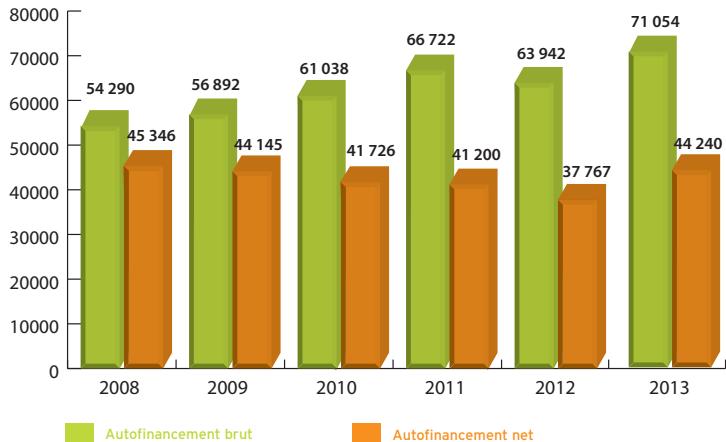
EN RECETTE	CA 2012	CA 2013
Produit fiscal net du FNGIR*	73,3 M€	79,4 M€
Produit du versement transport	45,2 M€	48,86 M€
Produit de la TEOM**	26,2 M€	27,1 M€
Dotations de l'Etat et compensations fiscales	40,0 M€	39,3 M€
Produits d'Exploitation	55,7 M€	59,8 M€

* Fond national de garantie individuelle de ressources

** Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

L'épargne

● Evolution de l'autofinancement sur le mandat 2008-2014 :

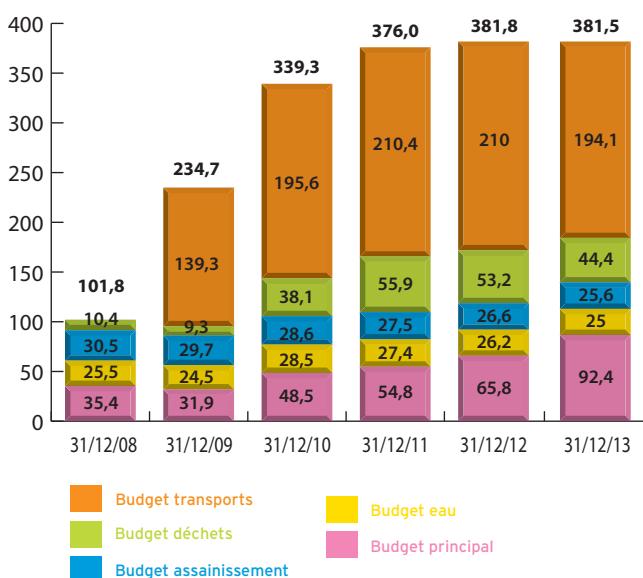


L'autofinancement brut (avant le paiement des annuités de la dette) profite des 15 M€ de fiscalité supplémentaire décidée durant le mandat (taux ménages, versement transport) pour assurer un simple maintien de l'autofinancement net à 41 M€ environ. En effet, les annuités de la dette ont fortement augmenté à partir de 2010.

En 2013, l'autofinancement net profite de la hausse de la CVAE (cotisation à la valeur ajoutée des entreprises) pour augmenter de 3 M€, mais il s'agit d'une situation exceptionnelle.

La dette

● Encours de dette par budget au 31 décembre 2013 :



L'encours de dette totalise 381,5 M€ au 31 décembre 2013 après la mobilisation de 15 M€ d'emprunts nouveaux en 2013 (10 au budget principal et 5 au budget eau). La dette du budget principal avec 92,4 M€ augmente notamment du fait des transferts d'emprunts du budget déchets (6,3 M€), du budget transports (9,5M€) et du budget Eau (5,1 M€).

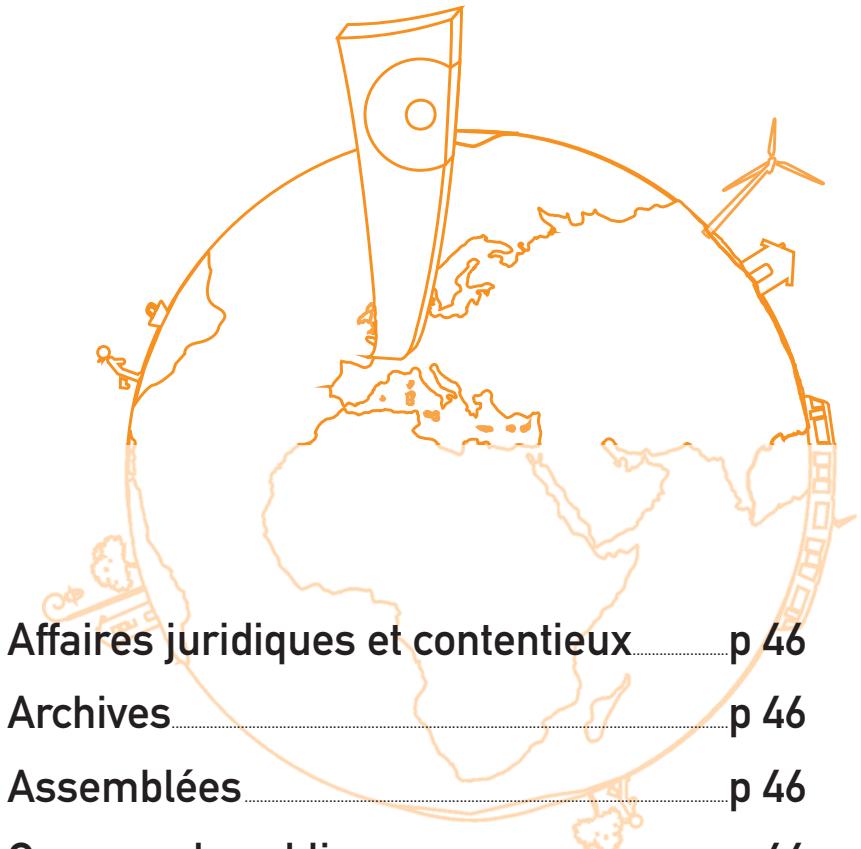
Avec 26,8 M€ (après 26,2 M€ en 2012), les annuités de la dette se stabilisent. La capacité de désendettement (encours / épargne brute) s'établit à 6 ans et 4 mois.

À retenir

- Total budget dépenses **347,7 M€** 1 270 € /hab.
- Total budget recettes **406,6 M€** 1 486 € /hab.
- Dépenses d'équipement **65,5 M€** 239 € /hab.
- Annuité (capital+ intérêts) **26,8 M€** 98 € /hab.
- Encours dette **381,5 M€** 1 394 € /hab.
- Epargne brute (RRF - DRF*) **60,3 M€** 221 € /hab.
- Capacité de désendettement **6 ans et 4 mois**

* Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses réelles de fonctionnement

Les Services Ressources



Affaires juridiques et contentieux	p 46
Archives	p 46
Assemblées	p 46
Commande publique	p 46
Conseil de gestion	p 46
Conseil Sécurité au travail	p 46
Courrier	p 46
Finances	p 46
Imprimerie	p 46
Information-communication	p 47
Moyens généraux	p 47
Ressources humaines	p 47
Système d'information communautaire	p 47

Affaires juridiques et contentieux

La direction des Affaires juridiques et contentieux :

- Garantit la sécurité juridique des actions et des actes d'Angers Loire Métropole ;
- Assure la défense des intérêts d'Angers Loire Métropole ;
- Gère et suit les dossiers contentieux et précontentieux, veille juridique, conseil aux services ;
- Pré-contrôle la légalité des actes d'Angers Loire Métropole ;
- Gère et suit les contrats d'assurance et les sinistres.

En 2013 :

- 90 dossiers de sinistres « responsabilité civile » enregistrés, soit une baisse de 35% par rapport à 2012.
- 74 accidents automobiles déplorés, soit une baisse de 10%.
- 38 sinistres « dommages aux biens », soit une baisse de 24%.
- 29 contentieux enregistrés, soit une hausse de 61%.
- Le recrutement et la formation d'un emploi d'avenir pour la gestion des sinistres automobiles.

Archives

Le service des Archives collecte, conserve, inventorie et communique les documents produits et reçus par Angers Loire Métropole.

En 2013 :

- 80 mètres linéaires de documents collectés et inventoriés
- 55 mètres linéaires de documents détruits
- 527 documents communiqués (94 % pour les services)
- 83 recherches de documents et informations pour les services internes
- Constitution du plan de classement du réseau pour l'ensemble des services de la direction
- Aide au classement de 4 fonds d'archives au Musée régional de l'Air de Marcé (15 mètres linéaires)

Assemblées

Le service des Assemblées est le garant de la régularité de la convocation et de l'envoi des documents aux élus pour les différentes instances de la collectivité. Il assure l'organisation et le déroulement des séances des bureaux permanents et conseils de communauté sur un plan administratif et logistique. Il organise et contrôle l'affichage légal et la publication des actes.

En 2013 :

- Préparation des modalités de répartition des sièges au sein du Conseil de communauté, en vu du nouveau mandat.
- Se sont tenues : 21 réunions du Bureau exécutif, 12 séances du Conseil de communauté, 13 réunions du Bureau Permanent, 54 réunions de Commissions thématiques...
- Gestion du Comité syndical du Plateau de la Mayenne
- Participation à la préparation de la réunion des 716 conseillers municipaux des 33 communes d'Angers Loire Métropole.
- 312 délibérations, 335 décisions ont été adoptées et 206 arrêtés pris par délégation du Conseil.
- Dématérialisation des envois : des rapports annuels et recueil des actes administratifs (CD-Rom), des ordres du jour et comptes-rendus des commissions, des pièces annexes aux délibérations / décisions en préfecture...
- Préparation du renouvellement électoral de 2014

Commande publique

La direction de la Commande publique assure le respect des trois grands principes de la commande publique dans les achats publics de travaux, de fournitures et de services : libre accès, égalité de traitement des candidats et transparence des procédures. Elle applique également les trois piliers du développement durable : performance économique, préservation de l'environnement et lien social.

En 2013 :

- Un volume d'achats d'environ 120 millions d'euros TTC.
- 357 marchés notifiés supérieurs à 4 000 euros HT, à 277 entreprises dont 107 situées dans l'agglomération.
- Une quarantaine de groupements de commandes entre Angers Loire

Métropole et des communes membres.

- Le lancement des ventes par courtauges d'enchères en ligne pour du matériel (site agorastore).

Conseil de gestion

Le Conseil de gestion développe un système de contrôle de gestion en vue de disposer des données les plus fiables possibles pour les trois collectivités (Ville d'Angers, Angers Loire Métropole et CCAS). En cela, il est une aide à la décision pour améliorer la qualité et la performance économique des prestations rendues aux Angevins.

En 2013 :

- L'organisation des « réunions bilan objectifs » avec 11 directions et services.
- La préparation au changement de l'outil de comptabilité analytique pour 2015.
- L'organisation des « comités de suivi » de gestion auprès des principaux satellites de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole, soit une trentaine.

Le Conseil de gestion a reçu plusieurs prix en 2013 parmi lesquels le Prix de l'innovation financière de l'AFIGESE (Association Finances GEStion Evaluation des collectivités territoriales), le Territoria d'Or décerné par le Jury Territoria 2013...

Conseil Sécurité au Travail

Le service Conseil Sécurité au Travail a pour mission de veiller à la santé et à la sécurité du personnel et de développer une culture sécurité partagée axée sur la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail.

En 2013 :

- Le conseil et l'accompagnement des directions pour l'application de la nouvelle réglementation relative à l'amiante.
- L'organisation des Comités d'Hygiène et de Sécurité.
- 4 évaluations des risques : Environnement et Déchets, Finances, Bâtiments et Patrimoine Communautaire, Eau Assainissement.
- L'accompagnement de 13 communes et d'un SIVM de l'agglomération pour la réalisation d'un premier document unique d'actualisation des risques professionnels.
- Un conseiller de prévention en temps partagé pour 3 communes sur les domaines de la santé et de la sécurité au travail.

Courrier

Le Bureau du courrier réceptionne et envoie les courriers (lettres, documents, colis...) et effectue les portages des courriers et documents internes au sein des services.

En 2013 :

- 1 800 plis entrants et 2 900 plis sortants par jour.
- Réduction des coûts en recourant à des tarifs préférentiels (Lettre verte...).
- Changement de prestataire et de machine à affranchir.
- Réorganisation des circuits de navettes suite au déménagement de certains services.

Finances

La direction des Finances, assure :

- l'émission des 16 900 mandats de paiement et titres de recettes (hors eau et assainissement) et la tenue de la comptabilité ;
- la préparation du budget principal et des budgets annexes aux différentes étapes du cycle budgétaire (budget primitif, budget supplémentaire, compte administratif) ;
- le suivi de la fiscalité et de la TVA ;
- la gestion de la dette et de la trésorerie ;
- Le suivi des dotations communautaires aux communes ;
- le conseil aux différents services de la collectivité.

Imprimerie

Le service Imprimerie imprime les documents et gère les commandes de papier. Il comprend l'impression numérique, l'impression offset et le façonnage et la conception pré-presse.

En 2013 :

- 14 500 demandes de travaux effectués par 633 agents
- 4 455 216 impressions numériques.
- 7 000 000 impressions offset.
- 89 tonnes de papier commandé : reprographie, offset, enveloppes logotypées et vierges.
- L'acquisition d'une machine imprimant des gros volumes.
- La mise en place du logiciel de soumission des travaux d'imprimerie CERVO PRINT.
- L'acquisition d'une mise sous pli haute capacité.

Information - communication

La direction Information et communication exprime, explique et valorise les politiques publiques et les actions qui en découlent. En lien avec les élus, les directions et les partenaires, elle informe les Angevins des services, actions, évènements, accompagne les changements de comportement et promeut le territoire. Elle est organisée en pôles « métiers » : direction, communication, médias, presse et ressources.

En 2013 :

- En vue des élections municipales de mars 2014, l'information et la communication ont dû respecter les règles en période pré-électorale.
- L'ouverture de la Maison des projets, espace de promotion du territoire et de développement de projets de l'économie culturelle et créative : en 2013, 90 utilisateurs de l'espace de coworking, 4 entreprises hébergées dans l'espace Booster, 4 entreprises du cluster 9 rue Claveau, 5 manifestations par semaine en moyenne.
 - La réalisation du magazine trimestriel Métropole (plus de 130 000 exemplaires, diffusé dans les 33 communes)
 - 250 dossiers de communication traités
 - 21 créations graphiques originales
 - 190 animations numériques
 - 788 sujets photos
 - 7 630 followers sur Twitter (+ 250 %) et 7 632 fans sur Facebook (+ 300 %)
 - 1 000 000 de documents conditionnés et diffusés
 - 100 conférences de presse, 450 communiqués, 120 grands rendez-vous presse et 15 voyages de presse

Moyens généraux

Le service Moyens généraux gère :

- L'accueil des visiteurs : public, agents, fournisseurs...
- Le standard téléphonique
- La sécurisation de l'Hôtel de communauté
- La remise des sacs jaunes aux usagers
- La réception des livraisons
- Les transferts des services communautaires (Hôtel de communauté et sites extérieurs)
- Les achats de mobilier de bureau, fournitures administratives, nettoyage des locaux et vitrerie, fleurissement, déménagements, matériel de manutention, consommables sanitaires, panorama de presse, insertions publicitaires Pages Jaunes.

En 2013 :

- Standard : 27 000 appels traités (soit une moyenne de 2 250 appels/mois)
- Nettoyage des locaux : 24 sites Angers Loire Métropole.
- Dépenses réalisées en :
 - mobilier de bureau : 22 882 € TTC (- 18,3 % / 2012)
 - fournitures de bureau : 2 892 € TTC (- 10,5 % / 2012)
 - nettoyage des locaux : 73 818 € TTC (+ 13 % par rapport à 2012)
- Déménagements : 7 pour un montant total de 8 595,05 € TTC
- L'aménagement et la gestion de la 1ère salle de restauration du personnel (35 places assises)

Ressources humaines

La Direction des Ressources Humaines mutualisée Angers Loire Métropole et Ville d'Angers a en charge l'ensemble des questions relatives à la gestion des agents nécessaire à l'exercice des compétences de l'agglomération : définition, conception, gestion des

organigrammes, des emplois, des effectifs, des temps de travail, de la formation et du développement des compétences, du recrutement, de la carrière, de la santé et du maintien en emploi.

En 2013 :

- 1 047 agents ont travaillé au moins une fois dans l'année.
- 716 agents sont permanents représentant 704 ETP soit 91 % affectés sur des postes à temps plein.
- 70,4% relèvent de la filière technique et travaillent à titre principal au sein des Directions de l'Eau et Assainissement, Environnement Déchets, Déplacement, Aménagement du territoire et 28,8 % appartiennent à la filière administrative.
- Le taux direct d'emploi de travailleurs handicapés est de 5,87 % et le taux indirect est de 6,09 %, au dessus de l'obligation légale de 6 %.
- 77 % des agents ont suivi au moins une formation dans l'année pour développer ou maintenir leurs compétences.
- Près de 46 % des agents ont bénéficié en 2013 d'un avancement d'échelon, de grade ou d'une promotion interne.

En 2013 la Direction des Ressources Humaines a accompagné de nombreux projets d'évolution d'organisation des Services de l'Agglomération en lien avec la poursuite de la mutualisation avec les services de la Ville d'Angers ou en vue d'améliorer les prestations aux usagers et aux communes tout en recherchant l'efficience.

Système d'information communautaire

La direction du Système d'information communautaire (DSIC) définit les orientations stratégiques pour le Système d'Information. Elle a également en charge l'accompagnement des directions pour leurs projets informatiques, ainsi que l'assistance auprès des utilisateurs. Dans un domaine plus technique, la DSIC supervise et maintient en conditions opérationnelles le centre informatique communautaire (datacenter).

En appui de la Direction Générale, la Direction du Système d'Information Communautaire construit le Plan Stratégique des Systèmes d'Information :

- Définition des programmes prioritaires
- Gestion prospective de l'offre de service DSIC
- Anticipation et accompagnement des nouveaux usages autour du numérique

Pour assurer l'ensemble de ses compétences, la DSIC s'est organisée en pôles de compétences :

- Pôle évolution du Système d'Information : système d'information géographique ; conduite de projets ; opérations ; déploiement ; gestion des référentiels informatiques...
- Pôle assistance : centre de support téléphonique ; service SAV : animation de formations et accompagnement de proximité
- Pôle infrastructures : expertises réseaux, systèmes et bases de données ; gestion de la téléphonie ; supervision et exploitation du centre informatique (plus de 150 serveurs informatiques)
- Pôle ressources : mise en place des marchés publics ; achats et contrats de la DSIC ; gestion des stocks de matériels

En 2013 :

- Renouvellement des 2 500 postes de travail (Windows 7, Office 2013)
- Mise en place d'une nouvelle téléphonie sur IP (2 000 postes déployés)
- Installation et paramétrage d'espaces collaboratifs de nouvelle génération
- Renouvellement des logiciels financiers et de comptabilité analytique pour les trois collectivités (Ville d'Angers, Angers LoireMétropole, CCAS)
- Mise en place des logiciels et de l'infrastructure pour la carte A'tout

Angers Loire Métropole

83,rue du Mail -CS80011-49020Angers Cedex02
Tél. : 02 41 05 50 00 • Fax : 02 41 05 50 12
www.angersloiremetropole.fr